

Commission des normes, de l'équité, de la
santé et de la sécurité du travail

ÉTUDE DES CRÉDITS
2026-2027

Demande de renseignements particuliers
de l'opposition officielle



**COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET
DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

Table des matières

RP1-001 Sommes dépensées pour l’informatique et les technologies de l’information..... 3

RP1-002 Comités interministériels ou avec tout autre partenaire..... 5

RP1-003 Nombre et pourcentage d’employés occasionnels..... 7

RP1-004 Renseignements sur les membres du conseil d’administration 9

RP1-005 Employés affectés, par programme et par région11

RP1-006 Frais pour le Bureau de la présidence ou la haute direction13

RP1-007 Programmes de financement ou de subventions.....15

RP1-008 Recherches commandées.....17

RP1-009 Effectifs de l’organisme19

RP1-010 Campagnes de publicité et de sensibilisation21

RP1-056 Frais d’administration.....25

RP1-057 Erreurs de traitement des dossiers27

RP1-058 Sommes investies en projets immobiliers29

RP1-059 Plaintes relatives aux normes du travail37

RP1-060 Dossiers traités par les services juridiques relatifs aux normes du travail.....39

RP1-061 Travailleurs ayant bénéficié de soutien dans leur recherche d’emploi43

RP1-062 Décisions rendues dans les dossiers relatifs aux normes du travail.....45

RP1-063 Règlements hors cour relativement aux normes du travail.....47

RP1-064 Inspecteurs en fonction.....49

RP1-065 Visites ou d’enquêtes qui débouchent sur des poursuites liées aux normes du travail51

RP1-066 Nombre de constats d’infraction et d’amendes donnés aux établissements53

RP1-067 Effectif affecté aux normes du travail55

RP1-068 Crédits et études concernant le télétravail57

RP1-069 Études pour les modifications relatives aux entreprises soumises à la déclaration obligatoire59

RP1-070 Crédits et études concernant le droit à la déconnexion.....61

RP1-071 Plaintes déposées en vertu de la LES63

RP1-072 Décisions rendues en vertu de la Loi sur l’équité salariale.....65

RP1-073 Décisions rendues en vertu de la LES en faveur du travailleur ou de l’employeur67

RP1-074 Autorisations données pour un programme distinct en matière d’équité salariale69

RP1-075 Demandes d’assistance concernant les démarches d’équité salariale71

RP1-076 Amendes en vertu du chapitre VIII de la LES.....73

RP1-077 Vérifications effectuées concernant le respect de la LES.....75

RP1-078 Effectif affecté à l’application de la Loi sur l’équité salariale.....77

RP1-079 Formations relatives à la Loi sur l’équité salariale.....79

RP1-080 Effectif par grande mission et dépenses afférentes.....81

RP1-081 Comités du conseil d’administration de la CNESST.....83

RP1-082 Enquêtes réalisées et motifs.....85

RP1-083 Mesures correctrices imposées87

RP1-084 Amendes perçues.....89

RP1-085 Cotisations versées pour la santé et la sécurité du travail.....91

RP1-086 Prestations versées aux travailleurs pour la santé et la sécurité du travail.....93

RP1-087 Bénéficiaires de prestations de santé et sécurité du travail.....95

RP1-088 Montants dépensés pour l’embauche de firmes de détectives97

RP1-089 Contrats conclus avec des entreprises	99
RP1-090 Dossiers transmis en révision	101
RP1-091 Dossiers en révision.....	103
RP1-092 Crédits et études pour les jeunes travailleurs.....	105
RP1-093 Crédits et études pour les travailleurs domestiques et les travailleurs vulnérables.....	107
RP1-094 Bénéficiaires et montant dépensé pour le PMSD	109
RP1-095 Retraits préventifs accordés.....	111
RP1-096 Assignations temporaires	113
RP1-097 Demandes pour des prothèses auditives	115
RP1-098 Demandes de remboursement de prestations et contestations	117
RP1-099 État des fonds de la CNESST et niveau de capitalisation.....	119
RP1-100 Politique de placement du régime de santé et de sécurité.....	121
RP1-101 Prévisions actuarielles du régime de santé et de sécurité	123
RP1-102 Crédits et études concernant la rémunération des stages.....	125
RP1-103 Ententes entre la CNESST et les autres organismes ou ministères	127
RP1-104 Résolutions adoptées par le conseil d’administration.....	133
RP1-105 Avis demandés par la CCQ	141
RP1-106 Avis envoyés à la CCQ	143
RP1-107 Dépenses non imputées à un employeur et évolution de la part de ces dépenses.....	145
RP1-108 Travailleurs déjà handicapés reconnus en vertu de l’article 329 LATMP	147
RP1-109 Professionnels de la santé désignés approuvée en vertu de l’art. 205 LATMP	149
RP1-110 Médecins non-inscrits dans la liste approuvée en vertu de l’article 205	151
RP1-111 Actions depuis l’entrée en vigueur du Règlement sur la gestion préventive de l’amiante	153
RP1-112 Réforme de la DGAR : plaintes et délais de traitement.....	155
RP1-113 Taux de départ global	157
RP1-114 Postes à combler.....	159
RP1-115 Déplacements et transferts temporaires d’employés	161
RP1-116 Déplacements et transferts temporaires d’employés d’une région à une autre.....	163
RP1-117 Crédits consacrés à la protection des données personnelles	165
RP1-118 Crédits en matière d’aide psychologique pour les employés.....	167
RP1-119 Crédits engendrés dans le cadre d’enquêtes	169
RP1-120 Informations relatives au service à la clientèle.....	171
RP1-121 Crédits supplémentaires en raison du manque de personnel	173
RP1-122 Candidats qui postulent au service à la clientèle	175
RP1-123 Crédits et études concernant le service à la clientèle.....	177
RP1-124 Taux de roulement au service à la clientèle.....	179
RP1-125 Déplacement et transfert d’employés temporaires au service à la clientèle	181
RP1-126 Appels de détresse traités	183
RP1-127 Clients sans retour d’appel	185
RP1-128 Projet pilote pour répondre aux appels de détresse	187
RP1-129 Service de l’admissibilité	189
RP1-130 Accidents de travail déclarés.....	191
RP1-131 Lésions professionnelles admises en raison de la COVID-19.....	193
RP1-132 Plan de reddition de compte général.....	195
RP1-133 Permis d’agence de placement de personnel et d’agence de recrutement de TET	197
RP1-134 Parc automobile de la CNESST	199
RP1-135 État de situation sur l’adoption du Règlement modifiant le RSST ainsi que le CSTC	201
RP1-136 Plaintes et enquêtes en vertu de l’article 50 LNT.....	203
RP1-137 Sommes pour contester les réclamations de cancers non-reconnus comme maladie professionnelle	205

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RP1-001 Sommes dépensées pour l'informatique et les technologies de l'information

Sommes dépensées par votre ministère et ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou CSPQ). Fournir les prévisions 2026-2027.

Dépenses totales du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

En milliers de \$	Réelles 2025
Rémunération	59 631,7 \$
Services externes	33 025,0 \$
Frais connexes	46 244,1 \$
Matériel informatique et télécommunications	7 775,1 \$
Logiciels	113,4 \$
Autres immobilisations	- \$
TOTAL	146 789,3 \$

***Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail***

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-002 Comités interministériels ou avec tout autre partenaire

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2025-2026, en indiquant pour chacun : a) son mandat; b) la liste des membres; c) le budget dépensé; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres; e) les résultats atteints.
--

Veillez vous référer à la fiche RG-051.
--

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-003 Nombre et pourcentage d'employés occasionnels

Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteur au ministère et pour chaque organisme qui en relève en 2025-2026. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.

Nombre et pourcentage d'employés occasionnels à la CNESST en 2025

Nombre	%
370	7,67

Pourcentage d'employés occasionnels devenus permanents en 2025

Nombre	% de nomination
81	21,89

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-004 Renseignements sur les membres du conseil d'administration

Pour chacun des organismes, indiquer les agences, ou autres relevant du ministère pour 2025-2026, indiquer :

a) la liste des employés, en indiquant le poste qu'ils occupent et leur rémunération;

b) la liste des membres du conseil d'administration;

c) la liste des personnes qui ont été nommées ou dont le mandat a été renouvelé, en indiquant leur nom, leur titre, la date du début et de la fin de leur mandat, leur rémunération et leur CV;

d) leur frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation.

Liste des membres du conseil d'administration (au 31 décembre 2025, date de fin de l'année financière de la CNESST)	
Louise Otis	Présidente du conseil d'administration
Anouk Gagné	Présidente-directrice générale
Représentants des travailleurs	
David Bergeron-Cyr	Deuxième vice-président du comité exécutif, Confédération des syndicats nationaux (CSN)
Kaven Bissonnette	Vice-président, Centrale des syndicats démocratiques (CSD)
Daniel Cloutier	Directeur québécois, Unifor
Éric Gingras	Président, Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
Magali Picard	Présidente, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
Caroline Senneville	Présidente, Confédération des syndicats nationaux (CSN)
Poste vacant	
Représentants des employeurs	
Anny Bienvenue	Vice-présidente principale santé et sécurité du travail, Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ)
Steve Ceolin	Vice-président ressources humaines et santé sécurité, Manac
Yves-Thomas Dorval	Conseiller stratégique et administrateur de sociétés
Charles Létourneau	Président-directeur général, Centre patronal SST
Isabelle Simoneau	Vice-présidente – Travail, santé sécurité et services aux membres, Conseil du patronat du Québec (CPQ)
Poste vacant	
Poste vacant	

La présidente du conseil d'administration reçoit une rémunération annuelle de 19 947 \$ à laquelle s'ajoute un montant forfaitaire de 934 \$ par présence aux séances du conseil d'administration et des divers comités qui en relèvent (décret 731-2022). En 2025, cela représente une rémunération totale de 41 429 \$. Elle a également droit à une compensation pour des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de ses fonctions, conformément aux *Règles sur les frais de déplacement des présidents, vice-présidents et membres d'organismes gouvernementaux* adoptées par le gouvernement par le décret 2500-83 du 30 novembre 1983 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

Les autres membres du conseil d'administration qui assistent aux séances du conseil ou qui participent à des réunions de comités du conseil d'administration peuvent avoir droit à une allocation de présence et au remboursement de la perte réelle de salaire et des frais de déplacement, conformément au *Décret sur la rémunération des membres du conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail* et aux *Règles sur les frais de déplacement des présidents, vice-présidents et membres d'organismes gouvernementaux* (décret 618-87). Pour l'année 2025, aucune allocation de présence n'a été versée aux membres du conseil d'administration.

Pour l'année 2025, les frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation des membres du conseil d'administration, à l'exception de la présidente-directrice générale, se sont élevés à 4199,55 \$.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-005 Employés affectés, par programme et par région

Pour chaque programme créé en 2025-2026, fournir la liste des employés affectés, quel que soit leur statut, par programme et par région.

La CNESST ne crée pas de programme. Son action se traduit au quotidien par l'administration de lois et de règlements.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-006 Frais pour le Bureau de la présidence ou la haute direction

Fournir les montants ventilés pour tout organisme relevant du ministère, concernant le Bureau de la présidence ou de la haute direction :
a) des frais de déplacement;
b) des frais de représentation;
c) des frais de repas;
d) des frais de voyage;
e) des frais de préparation aux congrès, colloques, sommets, conférences, etc.

Données pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

a) Frais de déplacement

Voyage	Repas	Total
7 238,37 \$	1 631,86 \$	8 870,23 \$

b) Frais de représentation

Frais de représentation 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2025
527,78 \$

c) Frais de repas : voir la réponse en a).

d) Frais de voyage : voir la réponse en a).

e) Frais de préparation aux congrès, colloques, sommets, conférences, etc. : aucune dépense de préparation.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-007 Programmes de financement ou de subventions

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, la liste des programmes de financement ou de subventions, le montant global attribué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun, pour 2025-2026. Fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme :

- a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention;**
- b) le nom du ou des organismes bénéficiaires;**
- c) le montant qui leur a été accordé.**

Le conseil d'administration de la CNESST approuve chaque année les budgets des programmes de prévention qui prévoient le versement de subventions à des partenaires à des fins de prévention, et ce, en fonction des articles suivants de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) et du Code de sécurité pour les travaux de construction :

- Article 100 : subvention à des associations sectorielles paritaires (ex. : formation, information, conseil et assistance technique).
- Article 104 : subvention à une association syndicale ou à une association d'employeurs pour la formation et l'information de ses membres dans les domaines de la santé et de la sécurité du travail.
- Article 105 : subvention à une association syndicale ou à une association d'employeurs pour permettre à celles-ci de participer aux travaux de la CNESST (ex.: travaux réglementaires).
- Article 110 : La Commission établit chaque année un budget pour l'application du chapitre VIII (La santé au travail). Elle attribue une partie de ce budget à Santé Québec, à la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik et au Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie James conformément au contrat intervenu avec chacun.
- Article 167 : subvention en santé et sécurité versée notamment à l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail et à des associations ou organismes pour un projet visant la formation ou l'information en matière de santé et de sécurité du travail qui tient compte des priorités de la Commission.
- Article 2.4.2.i) du Code de sécurité pour les travaux de construction.
- En vertu des articles 207.1, 211 et 215.3 de LSST, la CNESST assume, conformément aux Règlements, les frais d'inscription, de déplacement et de séjour des programmes de formation relatifs aux mécanismes de prévention propres à un chantier de construction.
- En vertu des articles 78.1, 91 et 97.5 de LSST, la CNESST assume, conformément aux Règlements, les frais d'inscription, de déplacement et de séjour des programmes de formation relatifs aux mécanismes de participation en établissement.

Budgets alloués et sommes dépensées pour l'exercice financier 2025 :

LSST	Budgets 2025	Dépenses 2025
Article 100	36 215 100 \$	35 947 633 \$
Article 104	16 854 400 \$	15 991 130 \$
Article 105	2 389 000 \$	2 167 488 \$
Article 110	90 240 700 \$	84 632 976 \$
Article 167	41 673 400 \$	37 098 692 \$
Articles 207, 211 et 215.3	1 448 400 \$	1 063 440 \$
Articles 78.1, 91 et 97.5	1 500 000 \$	906 240 \$

	Code de sécurité	285 000 \$	292 600 \$
	TOTAL	190 906 000 \$	178 278 639 \$
L'attribution de l'ensemble de ces subventions se fait suivant des critères établis par les politiques ou, dans certains cas, par des règlements édictés en vertu de la LSST. En vertu de ces politiques ou règlements, les associations ou partenaires subventionnés produisent des rapports faisant état de leurs activités et de l'utilisation de la subvention, ou au moyen d'un autre mécanisme de reddition de comptes. La CNESST conserve un droit de regard sur l'utilisation de ces sommes et récupère les surplus.			

Source

VPP

Date

2026-03-30

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-008 Recherches commandées

Liste et copie de toutes les recherches et rapports commandés en 2025-2026 en incluant les coûts, les appels d'offre et les contrats gré à gré.

Veillez vous référer à la fiche RG-004.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-009 Effectifs de l'organisme

Pour chacun des organismes, agences, conseils, comités ou autres relevant du ministère, indiquer le nombre d'employés, ventilé par catégorie d'emploi et par région.

Veillez vous référer à la fiche RG-009.

Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP1-010 Campagnes de publicité et de sensibilisation

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2025-2026 et les prévisions pour 2026-2027 :

a) le nom de toutes les campagnes;

b) les coûts de ces campagnes;

c) le nom de la firme ou du professionnel retenu pour la réaliser;

d) le territoire de diffusion;

e) le média choisi pour la diffusion;

f) les dates de diffusion de la campagne;

g) les objectifs visés par chaque campagne;

h) les programmes auxquels ces campagnes sont associées;

i) les campagnes des parties prenantes auxquelles le ministère a contribué financièrement.

Campagnes 2025 de la CNESST

Normes du travail

Campagne	Les normes du travail, pour les questions qui vous travaillent
Coût	346 863,01 \$ (ce montant inclut des crédits liés à la campagne 2024)
Firme	Cossette Communication inc. (par l'entremise du CAG)
Dates de diffusion	Du 8 septembre au 5 octobre 2025
Territoire	Province de Québec
Média choisi	Radio traditionnelle et numérique, deux articles de contenu, bannières Web et médias sociaux
Programme	Aucun
Objectifs	• Faire en sorte que la population québécoise soit en mesure d'associer les normes du travail à plus que le salaire minimum; • Illustrer les principales normes du travail; • Faire comprendre ce qu'est la Loi sur les normes du travail.

Équité salariale

Campagne	Encore aujourd'hui, il existe un écart salarial réel entre les hommes et les femmes
Coût	623 283,60 \$ (à noter que le budget de la campagne sur l'équité salariale a été augmenté pour une période de 3 ans (2025-2027))
Firme	Cossette Communication inc. (par l'entremise du CAG)
Dates de diffusion	Du 6 octobre au 2 novembre 2025
Territoire	Province de Québec
Média choisi	Message vidéo en télévision traditionnelle et numérique, ainsi que sur YouTube et un article de contenu
Programme	Aucun
Objectifs	• Expliquer ce qu'est l'équité salariale (elle vise à corriger la sous-évaluation et la sous-rémunération des emplois féminins dues à la discrimination fondée sur le sexe); • Positionner l'équité salariale comme une valeur fondamentale pour la société québécoise;

	Inciter les employeurs à réaliser leurs obligations en matière d'équité salariale.
Santé et sécurité du travail (SST)	
Campagne	Campagne Construction / Un véhicule fait marche arrière, surveillez vos arrières (manœuvres de recul sur le chantier de construction)
Coût	281 492,69 \$
Firme	Cossette Communication inc. (par l'entremise du CAG)
Dates de diffusion	Du 12 mai au 1 ^{er} juin 2025, ainsi que du 4 au 17 août 2025
Territoire	Province de Québec
Média choisi	Radio traditionnelle et numérique, bannières Web, article de contenu.
Programme	Aucun
Objectifs	Objectifs principaux - Sensibiliser les milieux de travail aux risques liés à la cohabitation entre les travailleurs et les engins de chantier; - Informer les milieux de travail des exigences réglementaires applicables; - Promouvoir auprès des milieux de travail les mécanismes de participation en chantier à appliquer. Objectifs secondaires - Promouvoir les différents outils développés par la CNESST pour soutenir ses clientèles dans l'application des mesures de contrôle applicables; - Contribuer au développement d'une culture de prévention durable et à la diminution du nombre d'accidents du travail sur les chantiers où ce risque est présent.
Campagne	Campagne sociétale en santé et sécurité du travail (SST) Face aux risques pour la santé psychologique, c'est à nous d'agir
Coût	1 575 243,68 \$ (ce montant inclut des dépenses pour les placements publicitaires du 31 décembre 2024 et un crédit, tous liés à la campagne 2024)
Firme	Cossette Communication inc. (par l'entremise du CAG)
Dates de diffusion	Du 3 novembre au 7 décembre 2025
Territoire	Province de Québec
Média choisi	Télé et radio traditionnelles et numériques, bannières Web, , médias sociaux et autres moyens d'intégration et collaboration
Programme	Aucun
Objectifs	- Faire comprendre que les risques psychosociaux liés au travail sont présents dans tous les milieux de travail; - Rappeler que, comme les risques à la santé psychologique ne peuvent pas être éliminés, il est primordial de mettre en place plusieurs mesures pour les contrôler; - Rappeler que l'employeur a l'obligation de prendre en charge les risques dans son milieu de travail.
Campagne	Jour de deuil / Le 28 avril, Jour de deuil
Coût	150 946,67 \$
Firme	Cossette Communication inc. (par l'entremise du CAG)
Dates de diffusion	Du 7 au 28 avril 2025
Territoire	Province de Québec
Média choisi	Télévision traditionnelle, numérique et médias sociaux

Programme	Aucun
Objectifs	- Faire connaître à la population québécoise le Jour de deuil et sa raison d’être; - Faire prendre conscience aux Québécoises et aux Québécois des conséquences des accidents du travail ou des maladies professionnelles pour les victimes et leurs proches, de même que pour les employeurs; - Contribuer au développement d’une culture de prévention durable et à la diminution du nombre d’accidents, de maladies et de décès liés au travail.
Campagne	Campagne jeunesse / Quand tu ne le sais pas, tu ne le sais pas
Coût	266 974,78 \$ (ce montant inclut un crédit lié à la campagne 2024)
Firme	Cossette Communication inc. (par l’entremise du CAG)
Dates de diffusion	Du 26 mai au 22 juin 2025 et du 1er au 14 décembre 2025
Territoire	Province de Québec
Média choisi	Radio traditionnelle et numérique, vidéos sur les médias sociaux, deux articles de contenu
Programme	Aucun
Objectifs	Employeurs : - Rappeler aux employeurs leurs obligations en matière de SST; - Sensibiliser les employeurs à la réalité des jeunes au travail et la perception qu’ils ont de la santé et de la sécurité du travail; - Conscientiser les employeurs à l’importance de faire participer leurs jeunes travailleuses et travailleurs à l’identification des risques et à la recherche de solutions en SST. Jeunes travailleuses et travailleurs : - Inviter les jeunes travailleuses et travailleurs à faire part de leurs observations (identification des risques), de leurs doutes, de leurs questionnements ou de leurs suggestions en matière de SST à leur employeur ou son représentant; - Sensibiliser les jeunes à l’importance de déclarer les lésions professionnelles (incluant psychologiques et psychiques); - Informar les jeunes travailleuses et travailleurs de leurs droits et de leurs obligations en matière de SST.
Campagne	Rediffusion de la campagne sociétale SST 2024/ Au travail, la santé psychologique ne devrait jamais tenir qu’à un fil
Coût	349 892,48 \$
Firme	Cossette Communication inc. (par l’entremise du CAG)
Dates de diffusion	Du 24 mars au 13 avril 2025
Territoire	Province de Québec
Média choisi	Télévision traditionnelle, numérique et radio numérique
Programme	Aucun
Objectifs	- Inciter les milieux de travail à prendre en charge la SST, notamment par l’identification des risques d’accidents ou de maladies professionnelles, en posant des gestes concrets et durables pour rendre leurs milieux de travail plus sains et sécuritaires ; - Sensibiliser la population québécoise aux risques psychosociaux liés au travail et aux conséquences que ceux-ci peuvent entraîner sur la santé physique et psychologique des travailleuses et travailleurs ; - Faire comprendre à la population québécoise que les risques pour la santé psychologique sont aussi importants que les risques pour la santé physique et qu’ils doivent être mis sur le même pied d’égalité que les autres risques ; - Faire prendre conscience à la population québécoise qu’il se produit des accidents du travail et des maladies professionnelles dans tous les milieux de travail et dans tous les secteurs d’activité ;

	- Faire prendre conscience aux travailleuses, aux travailleurs et aux employeurs que les conséquences des lésions professionnelles ne sont jamais banales ; - Contribuer au développement d’une culture de prévention durable et à la diminution du nombre de lésions professionnelles et de décès au Québec.
Campagne	Modernisation du régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST)
Coût	197 883,57\$ (ce montant inclut un crédit lié à la campagne 2024)
Firme	Cossette Communication inc. (par l’entremise du CAG)
Dates de diffusion	Du 6 octobre au 9 novembre 2025
Territoire	Province de Québec
Média choisi	Radio traditionnelle et numérique, ainsi qu'une bannière Web
Programme	Aucun
Objectifs	Rappel de l’entrée en vigueur des obligations découlant du Régime permanent concernant les mécanismes de prévention et de participation en établissement.
i) La CNESST n’a contribué à aucune campagne de parties prenantes.	

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-056 Frais d'administration

Ventilation des frais d'administration pour 2025-2026 et prévisions pour 2026-2027.

L'exercice financier de la CNESST s'échelonne du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2025.													
<table><tr><th>Budget 2025 CNESST</th><th>(en M\$)</th></tr><tr><td>Exploitation</td><td>711,7</td></tr><tr><td>- Traitement</td><td>533,4</td></tr><tr><td>- Services professionnels</td><td>59,8</td></tr><tr><td>- Fonctionnement</td><td>122,8</td></tr><tr><td>- Autres (amortissement, frais remboursés, etc.)</td><td>(4,3)</td></tr></table>	Budget 2025 CNESST	(en M\$)	Exploitation	711,7	- Traitement	533,4	- Services professionnels	59,8	- Fonctionnement	122,8	- Autres (amortissement, frais remboursés, etc.)	(4,3)	
Budget 2025 CNESST	(en M\$)												
Exploitation	711,7												
- Traitement	533,4												
- Services professionnels	59,8												
- Fonctionnement	122,8												
- Autres (amortissement, frais remboursés, etc.)	(4,3)												
<table><tr><td>Immobilisations</td><td>44,9</td></tr></table>	Immobilisations	44,9											
Immobilisations	44,9												
Note : En raison de l'arrondissement des données, le total peut différer de la somme.													

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-057 Erreurs de traitement des dossiers

Nombre d'erreurs de traitement des dossiers pour 2025-2026, par année : a) nombre et pourcentage d'agents qui traitent ces dossiers; b) délai; c) nombre de remboursements demandés associés à ces erreurs; d) montant moyen du remboursement demandé; e) montant total lié aux demandes de remboursement; f) nombre d'années en moyenne entre les erreurs et les demandes de remboursement; g) nombre de plaintes relativement à une erreur de traitement de dossier
--

Aucun indicateur ne nous permet de fournir ces informations. La CNESST rend une décision écrite, motivée et elle est notifiée aux intéressés dans les plus brefs délais pour les informer de leur droit de demander sa révision, le cas échéant.
--

***Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail***

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-058 Sommes investies en projets immobiliers

Sommes investies en projets immobiliers pour 2025-2026 et prévisions pour 2026-2027. Ventilation par année et par région, ainsi que par mission. Indiquer : a) le nom des projets; b) les coûts de ces projets; c) le nom de la firme ou du professionnel retenu pour les réaliser; d) l'échéancier pour chacun des projets; e) les justifications pour chacun des projets.
--

Voir les documents en annexe : • Annexe 1 : Sommes investies en projets immobiliers pour l'année 2025 • Annexe 2 : Firmes ou professionnels
--

Sommes investies en projets immobiliers en 2025

Site	Nom du projet	Coûts 2025 (réels)	Nom de la firme	Date de fin du projet	Justification du projet (nature et objectif des travaux effectués, fréquence de réalisation le cas échéant, etc.)
Siège social et sauvetage minier					
Val-d’Or - Sauvetage minier	Relocalisation	340 267 \$	Voir Annexe 2	2025-09-30	Relocalisation du poste de sauvetage minier de Val-d’Or.
Travaux effectués dans des locaux loués					
Laval	Relocalisation	243 046 \$	Coarchitecture inc. Cominar	2027-03-31	Travaux d’aménagement sur un nouveau site en appliquant les principes du milieu de travail axé sur les activités (MTAA) pour le personnel du site de Laval.
Longueuil	Travaux d’aménagement	3 223 765 \$	Voir Annexe 2	2026-01-31	Travaux d’aménagement sur le site actuel en appliquant les principes du milieu de travail axé sur les activités (MTAA) pour le personnel du site de Longueuil.
Metcalfe	Relocalisation	24 943 \$	9205-6126 Québec inc 9222-1605 Québec inc. Immeubles centurian Peel/Metcalfe inc. Planiselect inc.	2025-07-30	Rétrocession du site au 1550 rue Metcalfe et relocalisation du personnel au site De Bleury à Montréal.
Rimouski	Travaux d’aménagement	79 \$	Coarchitecture inc.	2028-07-01	Travaux d’aménagement sur le site actuel en appliquant les principes du milieu de travail axé sur les activités (MTAA) pour le personnel du site de Rimouski.

Rouyn-Noranda	Travaux d'aménagement	2 069 580 \$	Voir Annexe 2	2025-12-31	Travaux d'aménagement sur le site actuel e en appliquant les principes du milieu de travail axé sur les activités (MTAA) pour le personnel du site de Rouyn-Noranda.
Site	Nom du projet	Coûts 2025 (réels)	Nom de la firme	Date de fin du projet	Justification du projet (nature et objectif des travaux effectués, fréquence de réalisation le cas échéant, etc.)
Saguenay	Travaux d'aménagement	1 713 332 \$	Voir Annexe 2	2026-10-31	Regroupement des Normes du Travail (NT) et Santé Sécurité au Travail (SST) en appliquant les principes d'aménagement du milieu de travail axé sur les activités (MTAA).
Salaberry-de-Valleyfield	Travaux d'aménagement	2 491 205 \$	Voir Annexe 2	2026-02-28	Travaux d'aménagement sur un nouveau site en appliquant les principes d'aménagement du milieu de travail axé sur les activités (MTAA).
Sherbrooke	Travaux d'aménagement	40 099 \$	Voir Annexe 2	2025-06-30	Travaux d'aménagement afin d'optimiser les espaces actuels et d'ajouter des espaces additionnels pour être en mesure de faire le regroupement NT et SST. Transformation des milieux de travail du 3 ^e et 4 ^e étage.
Trois-Rivières	Travaux d'aménagement	625 \$	Coarchitecture inc.	2028-10-01	Travaux d'aménagement en appliquant les principes d'aménagement du milieu de travail axé sur les activités (MTAA).

Noms des firmes ou professionnels retenus pour réaliser les projets

(1) Relocalisation du Sauvetage minier - Val-D’Or	
Fournisseurs	Description
Artopex inc.	Acquisition de mobilier
Av-Tech inc.	Travaux de sécurité
Banque Nationale - Mastercard	Supports pour cylindre à oxygène
Boutique du bureau Gyva inc.	Manutention
Câblevision du Nord de Québec inc.	Service d’internet
Consulis Environnement de bureau inc.	Acquisition mobilier
Desrochers, Marco	Travaux d’aménagement
Disco-Photo Val d'Or inc.	Photos
Entreprise Trim-Line de l'Abitibi inc.	Acquisition de signalisation
Groupe T.A.P. inc.	Déménagement
Lumen, Division de Sonepar Canada inc.	Acquisition d’une borne de recharge
Maison Rondeau inc.	Acquisition d’électroménager
Malinov, Stefan	Acquisition de clés
Messer Canada inc.	Déménagement
Primeau, Virginie	Acquisition de rallonge
Produits d'entreposage Pedlex ltée, Les	Acquisition d’étagères
René et Marco Desrochers Construction inc.	Installation d’une borne de recharge
Saine-Ville environnement inc.	Location d’un conteneur
Servix inc.	Acquisition de rideau de garage
Vertuose inc.	Acquisition de plantes artificielles

(2) Travaux d’aménagement - Longueuil	
Fournisseurs	Description
9205-6126 Québec inc.	Manutention
9480-5355 Québec inc.	Installation de signalisation
Acier Inoxy-Lab inc.	Acquisition de coin de protection mural
Artopex inc.	Acquisition de mobilier
AS Systèmes d'accrochage	Acquisition attache pour panneau de signalisation
Berkayly-5 inc.	Signalisation
Complexe Métro Longueuil s.e.c.	Travaux d’aménagement
Compo-Orléans	Signalisation
Copieexpress enr. (2418-4863 Québec inc.)	Impression de plans et signalisation
Groupe T&G sécurité inc.	Démantèlement des équipements de sécurité
Les Ateliers de l’E.D.Q.	Signalisation
Service d’entretien des plantes alpha inc.	Acquisition de mur végétaux
Staples	Fourniture de bureau
Tenaquip Ltée	Acquisition de mobilier
Uline	Acquisition d’armoire à clé
Ville de Longueuil	Permis pour occupation de la rue

(3) Travaux d'aménagement – Rouyn-Noranda	
Fournisseurs	Description
141273 Canada inc.	Manutention
Anillo, Anthony	Acquisition de matériaux
Artopex inc.	Acquisition de mobilier
Atelier Plastica inc.	Signalisation
Av-Tech inc.	Travaux de sécurité
Copieexpress enr. (2418-4863 Québec inc.)	Signalisation
Extal Installation et réaménagement	Manutention
Gardium Sécurité inc.	Services d'agent de sécurité
Les Ateliers de l'E.D.Q.	Signalisation
OPTI-TECK inc.	Démantèlement
Les Placement M.G.T. Ltée	Travaux d'aménagement
Protex Abitibi	Signalisation

(4) Travaux d'aménagement – Saguenay	
Fournisseurs	Description
141273 Canada inc.	Manutention
Atelier Plastica inc.	Signalisation
Copieexpress enr. (2418-4863 Québec inc.)	Signalisation
Coarchitecture	Services professionnels
Les Ateliers de l'E.D.Q.	Signalisation
Les Immeubles Abraham inc.	Travaux d'aménagement
P Riopel [1993] inc.	Acquisition de boîte de courrier
Silvani, Laurent	Photographe
Uline Canada Corporation	Acquisition d'équipement
Ventrum inc.	Manutention

(5) Travaux d'aménagement – Salaberry-de-Valleyfield	
Fournisseurs	Description
9205-6126 Québec inc.	Manutention
9277-5576 Québec inc.	Manutention
9495-8303 Québec inc.	Travaux d'aménagement
Artopex inc.	Acquisition de mobilier
Atelier Plastica inc.	Signalisation
Canac	Acquisition de matériaux
Cohésio Architecture inc.	Services professionnels en architecture
Copieexpress enr. (2418-4863 Québec inc.)	Signalisation
Extal Installation et réaménagement	Manutention
Global industrial Canada (Mastercard)	Acquisition d'armoire à clé
Groupe T&G sécurité inc.	Installation des équipements de sécurité
Les Ateliers de l'E.D.Q.	Signalisation
Lettrage T2 design inc.	Signalisation
L'Heureux inc.	Acquisition d'électroménager
Mobilier de Bureau MBH inc.	Acquisition de mobilier
Planiselect inc.	Acquisition de câblage
Uline Canada Corporation	Acquisition d'équipement
Ville de Salaberry-de-Valleyfield	Permis

(6) Travaux d'aménagement – Sherbrooke	
Fournisseurs	Description
2737-6557 Québec inc.	Acquisition de mobilier
9381-0323 Québec inc.	Travaux d'aménagement
Artopex inc.	Acquisition de mobilier
Banque Nationale - Mastercard	Acquisition de sangles
Couture Planchers Design inc.	Acquisition de tapis protecteur
Deco acoustique	Acquisition de panneaux acoustiques
Rénovtamaison inc.	Services d'ébénisterie
Staples Professionnel inc.	Acquisition de fournitures
Uline Canada Corporation	Acquisition d'équipement

Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP1-059 Plaintes relatives aux normes du travail

Nombre de plaintes reçues relatives aux normes du travail, date, objet et montant des indemnisations versées ou des pénalités imposées par secteur d'activité pour 2025-2026.

Pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2025				
Type de plainte	Plaintes reçues	Plaintes traitées sans intervention juridique	Avec intervention juridique	
			Plaintes traitées	Montant des indemnisations ¹
Pécuniaire	14 745	12 227	1 684	2 411 219,17 \$
Pratique interdite	8 837	6 836	1 334	3 009 245,88 \$
Congédiement fait sans cause juste et suffisante	13 074	10 746	1 367	12 658 477,20 \$
Harcèlement psychologique ou sexuel	7 848	6 805	449	2 369 598,20 \$
Administrative	2 159	2 095	0	S/O
Disparités de traitement	62	63	0	S/O
TOTAL	46 725	38 772	4 834	20 448 540,45 \$

¹ Certains montants peuvent inclure des sommes perçues pour un autre motif de plainte (ex. dans un dossier de plainte pécuniaire et administrative, le montant perçu au total pourra être comptabilisé qu'à l'égard du motif pécuniaire).

Secteur d'activité	Proportion des plaintes reçues
Services d'hébergement et de restauration	13,1 %
Commerce de détail	13,0 %
Autres services (sauf les administrations publiques)	12,0 %
Fabrication	10,7 %
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	10,2 %
Soins de santé et assistance sociale	8,1 %
Commerce de gros	6,3 %

Construction	5,2 %
Finance et assurances	4,2 %
Transport et entreposage	4,0 %
Services immobiliers, service de location et de location à bail	3,0 %
Administrations publiques	2,6 %
Arts, spectacles et loisirs	2,6 %
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	1,7 %
Services d'enseignement	1,6 %
Industrie de l’information et industrie culturelle	1,2 %
Extraction minière, en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	0,7 %

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-060 Dossiers traités par les services juridiques relatifs aux normes du travail

Nombre de dossiers traités par les services juridiques relatifs aux normes du travail, par région pour 2025-2026.

Pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2025.													
<table><tr><th>Dossiers reçus et traités</th><th>2025</th></tr><tr><td>Dossiers civils (pécuniaires)</td><td>1 148</td></tr><tr><td>Pratiques interdites</td><td>868</td></tr><tr><td>Congédiements sans cause juste et suffisante</td><td>1 345</td></tr><tr><td>Harcèlement psychologique</td><td>415</td></tr><tr><td>Disparités de traitements</td><td>0</td></tr></table>	Dossiers reçus et traités	2025	Dossiers civils (pécuniaires)	1 148	Pratiques interdites	868	Congédiements sans cause juste et suffisante	1 345	Harcèlement psychologique	415	Disparités de traitements	0	
Dossiers reçus et traités	2025												
Dossiers civils (pécuniaires)	1 148												
Pratiques interdites	868												
Congédiements sans cause juste et suffisante	1 345												
Harcèlement psychologique	415												
Disparités de traitements	0												
En matière pécuniaire, les salariés d’une même entreprise peuvent déposer plus d’une plainte. Elles seront regroupées dans un même dossier aux fins de poursuites judiciaires, ce qui permet d’en réduire les frais. De même, des plaintes déposées à la fois pour congédiement sans cause juste et suffisante, pour pratique interdite et pour harcèlement psychologique et sexuel seront comptabilisées seulement en matière de congédiement sans cause juste et suffisante.													
La répartition des dossiers par région se trouve en annexe.													

Répartition, par région, du nombre de dossiers relatifs aux normes du travail traités par les services juridiques en 2025

Région	Civils (pécuniaires) ¹	Pratiques interdites	Congédiement sans cause juste et suffisante	Harcèlement psychologique	Disparités de traitements
Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec	26	0	0	1	0
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	20	1	2	0	0
Capitale-Nationale	85	92	138	32	0
Centre-du-Québec et Mauricie	39	66	136	25	0
Chaudière-Appalaches	42	1	0	0	0
Côte-Nord	9	0	0	0	0
Estrie	37	5	5	5	0
Lanaudière	44	0	0	0	0
Laurentides	83	0	0	0	0
Laval	65	253	382	87	0
Montréal	211	195	344	128	0
Montréal	410	254	332	123	0
Outaouais	40	1	2	11	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	25	0	0	2	0
Code postal hors Québec ou indéterminé	92	0	4	1	0
TOTAL	1 228	868	1 345	415	0

¹ À noter que cette donnée correspond aux dossiers transférés à la DGAJ

.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-061 Travailleurs ayant bénéficié de soutien dans leur recherche d'emploi

Nombre de travailleurs victimes de maladies ou lésions professionnelles ayant bénéficié du support dans leur recherche d'emploi, pour 2025-2026. Ventilé par région et par secteur. Prévisions pour 2026-2027.

Nombre de dossiers distincts dont le travailleur a pu bénéficier d'au moins un soutien en recherche d'emploi en 2025 : 2 018																																							
Par direction régionale :																																							
	<table><tr><td>Abitibi-Témiscamingue</td><td>41</td></tr><tr><td>Bas-St-Laurent</td><td>41</td></tr><tr><td>Capitale-Nationale</td><td>113</td></tr><tr><td>Chaudière-Appalaches</td><td>85</td></tr><tr><td>Côte-Nord</td><td>9</td></tr><tr><td>Estrie</td><td>101</td></tr><tr><td>Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine</td><td>16</td></tr><tr><td>Lanaudière</td><td>183</td></tr><tr><td>Laurentides</td><td>224</td></tr><tr><td>Laval</td><td>134</td></tr><tr><td>Longueuil</td><td>78</td></tr><tr><td>Mauricie et Centre-du-Québec</td><td>211</td></tr><tr><td>Montréal</td><td>373</td></tr><tr><td>Outaouais</td><td>73</td></tr><tr><td>Saguenay-Lac-Saint-Jean</td><td>52</td></tr><tr><td>St-Jean-sur-Richelieu</td><td>81</td></tr><tr><td>Valleyfield</td><td>66</td></tr><tr><td>Yamaska</td><td>137</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>2 018</td></tr></table>	Abitibi-Témiscamingue	41	Bas-St-Laurent	41	Capitale-Nationale	113	Chaudière-Appalaches	85	Côte-Nord	9	Estrie	101	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	16	Lanaudière	183	Laurentides	224	Laval	134	Longueuil	78	Mauricie et Centre-du-Québec	211	Montréal	373	Outaouais	73	Saguenay-Lac-Saint-Jean	52	St-Jean-sur-Richelieu	81	Valleyfield	66	Yamaska	137	TOTAL	2 018
Abitibi-Témiscamingue	41																																						
Bas-St-Laurent	41																																						
Capitale-Nationale	113																																						
Chaudière-Appalaches	85																																						
Côte-Nord	9																																						
Estrie	101																																						
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	16																																						
Lanaudière	183																																						
Laurentides	224																																						
Laval	134																																						
Longueuil	78																																						
Mauricie et Centre-du-Québec	211																																						
Montréal	373																																						
Outaouais	73																																						
Saguenay-Lac-Saint-Jean	52																																						
St-Jean-sur-Richelieu	81																																						
Valleyfield	66																																						
Yamaska	137																																						
TOTAL	2 018																																						

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-062 Décisions rendues dans les dossiers relatifs aux normes du travail

Nombre de décisions rendues par les tribunaux administratifs et supérieurs en faveur du travailleur et en faveur de l'employeur dans les dossiers relatifs aux normes du travail pour 2025-2026.

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Dossiers de nature pécuniaire • 398 décisions dont : - 396 favorables au travailleur (plainte accueillie totalement ou en partie); - 2 favorables à l'employeur (plainte du travailleur rejetée). Dossiers de pratique interdite • 38 décisions dont : - 9 favorables au travailleur (plainte accueillie totalement ou en partie); - 29 favorables à l'employeur (plainte du travailleur rejetée). Dossiers de congédiement sans cause juste et suffisante • 76 décisions dont : - 28 favorables au travailleur (plainte accueillie totalement ou en partie); - 48 favorables à l'employeur (plainte du travailleur rejetée). Dossiers de harcèlement psychologique • 18 décisions dont : - 9 favorables au travailleur (plainte accueillie totalement ou en partie); - 9 favorables à l'employeur (plainte du travailleur rejetée).
--

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-063 Règlements hors cour relativement aux normes du travail

Pourcentage de règlements hors cour relativement aux normes du travail pour 2025-2026.

Pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2025.											
<table><tr><th>Règlements hors cour</th><th>2025</th></tr><tr><td>Dossiers civils (pécuniaires)</td><td>51,90 %</td></tr><tr><td>Pratiques interdites</td><td>61,75 %</td></tr><tr><td>Congédiements sans cause juste et suffisante</td><td>70,71 %</td></tr><tr><td>Harcèlement psychologique</td><td>75,18 %</td></tr></table>	Règlements hors cour	2025	Dossiers civils (pécuniaires)	51,90 %	Pratiques interdites	61,75 %	Congédiements sans cause juste et suffisante	70,71 %	Harcèlement psychologique	75,18 %	
Règlements hors cour	2025										
Dossiers civils (pécuniaires)	51,90 %										
Pratiques interdites	61,75 %										
Congédiements sans cause juste et suffisante	70,71 %										
Harcèlement psychologique	75,18 %										

Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP1-064 Inspecteurs en fonction

Nombre d'inspecteurs en fonction, en 2025-2026 et les prévisions pour 2026-2027. Ventilé par le type d'emploi, par secteur et par région.

Répartition du nombre d'inspecteurs réguliers et occasionnels au 31 décembre 2025			
Région	Normes du travail	Santé et sécurité du travail	Total
Central	122		122
Montréal		58	58
Bas-St-Laurent		12	12
Saguenay- Lac-St-Jean		13	13
Capitale-Nationale		24	24
Mauricie		21	21
Estrie		14	14
Outaouais		11	11
Abitibi- Témiscamingue		10	10
Côte-Nord		10	10
Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine		3	3
Chaudière-Appalaches		18	18
Lanaudière		15	15
Laurentides		18	18
Montréal		50	50
Laval		10	10
TOTAL CNESST	122	287	409

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-065 Visites ou d'enquêtes qui débouchent sur des poursuites liées aux normes du travail

Nombre de visites ou d'enquêtes par inspecteur, en moyenne, et pourcentage des visites ou des enquêtes qui débouchent sur des poursuites devant les tribunaux, liées aux normes du travail pour 2025-2026.

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Moyenne des inspections de conformité ou enquêtes par inspecteur	64
Total des inspections de conformité ou enquêtes réalisées	6 939
Poursuites déposées au tribunal à la suite d'une enquête ou d'une inspection de conformité	1 456 (21,0 %)

Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP1-066 Nombre de constats d'infraction et d'amendes donnés aux établissements

Nombre de constats d'infraction et d'amendes donnés aux établissements. Ventilés par infraction, par secteur et par région, pour 2025-2026.

Répartition des dérogations constatées et des constats d'infraction signifiés, selon le groupe prioritaire et le secteur d'activité économique, 2025					
		Dérogations		Constats d'infraction	
		2025		2025	
		Nombre	%	Nombre	%
Groupe I	• Bâtiment et travaux publics	18 006	29,2	1 639	51,4
	• Industrie chimique	633	1,0	19	0,6
	• Forêt et scieries	663	1,1	53	1,7
	• Mines, carrières et puits de pétrole	773	1,3	26	0,8
	• Fabrication de produits en métal	3 671	6,0	127	4,0
	• Total	23 746	38,5	1 864	58,5
Groupe II	• Industrie du bois (sans scierie)	2 195	3,6	96	3,0
	• Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	605	1,0	28	0,9
	• Fabrication d'équipement de transport	568	0,9	15	0,5
	• Première transformation des métaux	273	0,4	18	0,6
	• Fabrication de produits minéraux non métalliques	421	0,7	30	0,9
	• Total	4 062	6,6	187	5,9
Groupe III	• Administration publique	1 191	1,9	80	2,5
	• Industrie des aliments et boissons	2 404	3,9	94	2,9
	• Industrie du meuble et des articles d'ameublement	102	0,2	5	0,2
	• Industrie du papier et activités diverses	521	0,8	20	0,6
	• Transport et entreposage	1 270	2,1	109	3,4
	• Total	5 488	8,9	308	9,7
Groupe IV	• Commerce	11 420	18,5	219	6,9
	• Industrie du cuir	60	0,1	1	0,0
	• Fabrication de machines (sauf électriques)	826	1,3	30	0,9
	• Industrie du tabac	0	0,0	0	0,0
	• Industrie textile	214	0,3	9	0,3
	• Total	12 520	20,3	259	8,1
Groupe V	• Autres services commerciaux et personnels	8 089	13,1	264	8,3
	• Communications, transport d'énergie et autres services publics	447	0,7	18	0,6
	• Imprimerie, édition et activités annexes	944	1,5	21	0,7
	• Fabrication de produits du pétrole et du charbon	21	0,0	2	0,1
	• Fabrication de produits électriques	589	1,0	13	0,4
	• Total	10 090	16,4	318	10,0
Groupe VI	• Agriculture	731	1,2	30	0,9
	• Bonneterie et habillement	290	0,5	1	0,0
	• Enseignement et services annexes	581	0,9	34	1,1
	• Finances, assurances et affaires immobilières	1 123	1,8	50	1,6
	• Services médicaux et sociaux	1 707	2,8	29	0,9
	• Chasse et pêche	3	0,0	1	0,0
	• Industries manufacturières diverses	697	1,1	7	0,2
	• Total	5 132	8,3	152	4,8
Indéterminé		624	1,0	99	3,1
Total		61 662	100	3 187	100

Répartition des dérogations constatées et des constats d'infraction signifiés, selon la direction régionale, 2025				
	Dérogations		Constats d'infraction	
	2025		2025	
	Nombre	%	Nombre	%
Île-de-Montréal–1	7 771	12,6	513	16,1
Île-de-Montréal–2	3 346	5,4	50	1,6
Île-de-Montréal–3	3 984	6,5	83	2,6
<i>Total partiel</i>	<i>15 101</i>	<i>24,5</i>	<i>646</i>	<i>20,3</i>
Longueuil	3 524	5,7	195	6,1
Saint-Jean-sur-Richelieu	1 785	2,9	109	3,4
Valleyfield	1 768	2,9	106	3,3
Yamaska	3 452	5,6	232	7,3
<i>Total partiel</i>	<i>10 529</i>	<i>17,1</i>	<i>642</i>	<i>20,1</i>
Abitibi-Témiscamingue	2 213	3,6	44	1,4
Bas-Saint-Laurent	1 614	2,6	134	4,2
Capitale-Nationale	4 347	7,0	172	5,4
Chaudière-Appalaches	2 485	4,0	136	4,3
Côte-Nord	1 740	2,8	82	2,6
Estrie	2 249	3,6	125	3,9
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	943	1,5	56	1,8
Lanaudière	2 869	4,7	223	7,0
Laurentides	4 075	6,6	354	11,1
Laval	2 620	4,2	152	4,8
Mauricie et Centre-du-Québec	4 541	7,4	149	4,7
Outaouais	2 960	4,8	103	3,2
Saguenay–Lac-Saint-Jean	3 376	5,5	169	5,3
<i>Total partiel</i>	<i>36 032</i>	<i>58,4</i>	<i>1 899</i>	<i>59,6</i>
Indéterminée	0	0,0	0	0,0
Total	61 662	100	3 187	100

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-067 Effectif affecté aux normes du travail

Effectif affecté (ventilation par mois) aux normes du travail pour 2025-2026 (total, femmes, personnes handicapées, membres de communautés culturelles, autochtones, anglophones).

Au 31 décembre 2025, 305 effectifs sont rattachés à la Vice-présidence aux normes du travail, dont 236 femmes. Parmi ces 305 effectifs, 9 personnes s'identifient comme ayant un handicap, 88 sont membres des minorités visibles ou ethniques, cinq sont des autochtones et deux des anglophones.

Depuis plusieurs années, le terme « membres de communautés culturelles » a été remplacé par « membres des minorités visibles ou ethniques ».

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-068 Crédits et études concernant le télétravail

Les crédits dédiés ainsi que des copies des études, analyses, recherches, sondages, scénarios ou projections concernant le télétravail pour 2025-2026.

La CNESST n’a consacré aucun crédit à la réalisation d’études, analyses, recherches, sondages, scénarios ou projection concernant le télétravail en 2025.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-069 Études pour les modifications relatives aux entreprises soumises à la déclaration obligatoire

Les crédits dédiés ainsi que des copies des études, analyses, recherches, sondages, scénarios ou projections concernant les modifications liées aux entreprises soumises à la déclaration obligatoire pour 2025-2026, et les prévisions pour 2026-2027.

Cette question n'est pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-070 Crédits et études concernant le droit à la déconnexion

Les crédits dédiés ainsi que des copies des études, analyses, recherches, sondages, scénarios ou projections concernant le droit à la déconnexion pour les travailleurs pour 2025-2026.

Cette question n'est pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-071 Plaintes déposées en vertu de la LES

**Nombre de plaintes déposées en vertu de la Loi sur l'équité salariale pour 2025-2026.
Indiquer, par type de plainte :**

- a) le nombre de plaintes en cours;**
- b) le nombre de plaintes en médiation;**
- c) le nombre de plaintes qui ont fait l'objet d'une enquête préalable et le nombre de commissaires par enquête;**
- d) le nombre de plaintes qui ont fait l'objet d'une décision;**
- e) le délai moyen entre le dépôt de la plainte et la décision.**

a) Au 31 décembre 2025, 11 332 plaintes étaient en traitement à la CNESST.

b) Au 31 décembre 2025, 22 plaintes étaient en médiation à la CNESST.

c) En 2025, aucune plainte n'a fait l'objet d'une enquête préalable.

d) En 2025, 71 plaintes ont fait l'objet d'une décision.

e) Une décision est rendue lorsque la plainte n'a pu être réglée à la satisfaction des parties en médiation ou lors de l'enquête.

Le délai moyen de traitement des plaintes pour lesquelles une décision a été rendue en 2025 est de 756 jours, sauf pour les dossiers présentant une complexité ou une situation exceptionnelle.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-072 Décisions rendues en vertu de la Loi sur l'équité salariale

Nombre de décisions rendues en vertu de la Loi sur l'équité salariale pour 2025-2026 et la nature des décisions.

En 2025, 220 décisions ont été rendues par la CNESST en vertu de la Loi sur l'équité salariale.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-073 Décisions rendues en vertu de la LES en faveur du travailleur ou de l'employeur

Nombre de décisions rendues en vertu de la Loi sur l'équité salariale pour 2025-2026 en faveur du travailleur et en faveur de l'employeur, par année financière.

Cette question n'est pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-074 Autorisations données pour un programme distinct en matière d'équité salariale

Nombre d'autorisations données à des employeurs d'établir un programme distinct applicable à un ou à plusieurs établissements si des disparités régionales le justifient, en matière d'équité salariale pour 2025-2026.

La CNESST n'a accordé aucune autorisation d'établir un programme distinct applicable à un ou plusieurs établissements pour disparités régionales en 2025.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-075 Demandes d'assistance concernant les démarches d'équité salariale

Nombre de demandes d'assistance d'entreprises ou de personnes concernant leur démarche d'équité salariale pour 2025-2026.

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. • Nombre de demandes de renseignements : 28 070 • Nombre de demandes d'assistance spécialisée : 1 408

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-076 Amendes en vertu du chapitre VIII de la LES

Nombre d'amendes données en vertu du chapitre VIII de la Loi sur l'équité salariale, ventilé par montant des amendes, type d'infraction, secteur d'activité des employeurs pour 2025-2026.

En 2025, 19 employeurs ont été reconnus coupables d'infractions en vertu du chapitre VIII de la Loi sur l'équité salariale (LES).	
Dans 17 cas, l'infraction reprochée a été la non-production de la Déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale (DEMES). Les 2 autres constats d'infraction portaient sur l'omission de fournir un renseignement exigé en vertu de la LES.	
Montant de l'amende	Nombre d'employeurs reconnus coupables en 2025
1 000 \$ (moins de 50 personnes salariées)	18
2 000 \$ (50 à 99 personnes salariées)	1
3 000 \$ (100 personnes salariées ou plus)	0
Secteur d'activité	Nombre d'employeurs reconnus coupables en 2025
Arts, spectacles et loisirs	1
Autres services, sauf administrations publiques	1
Commerce de détail	2
Construction	2
Hébergement et services de restauration	7
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	3
Services professionnels, scientifiques et techniques	1
Soins de santé et assistance sociale	1
Transport et entreposage	1

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-077 Vérifications effectuées concernant le respect de la LES

Nombre de vérifications effectuées en entreprise concernant le respect de la Loi sur l'équité salariale pour 2025-2026.

Année	Nombre de vérifications effectuées
2025	1 518

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-078 Effectif affecté à l'application de la Loi sur l'équité salariale

Effectif dédié au respect et à l'application de la Loi sur l'équité salariale (total, femmes, personnes handicapées, membres de communautés culturelles, autochtones, anglophones) pour 2025-2026, ainsi que les prévisions pour 2026-2027 de l'effectif dédié à cette mission.

Au 31 décembre 2025, l'effectif de la Vice-présidence à l'équité salariale était de 90 personnes, dont 68 femmes. Parmi ces 90 effectifs, 12 personnes s'identifient comme faisant partie d'une minorité visible ou ethnique et une personne est identifiée comme anglophone.

Depuis plusieurs années, le terme « membres de communautés culturelles » a été remplacé par « membres des minorités visibles ou ethniques ».

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-079 Formations relatives à la Loi sur l'équité salariale

Nombre de formations données relativement au respect et à l'application de la Loi sur l'équité salariale à l'externe pour 2025-2026.

En 2025, la Vice-présidence à l'équité salariale de la CNESST a donné 86 formations, principalement en mode virtuel considérant le contexte de travail hybride pour la majorité des clientèles formées.

Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP1-080 Effectif par grande mission et dépenses afférentes

Effectif par grande mission de santé et sécurité du travail et dépenses afférentes pour 2025-2026, soit :
a) prévention et inspection;
b) indemnisation et réadaptation (nombre de personnes inscrites);
c) financement (nombre d'entreprises enregistrées).

Effectif de santé et sécurité du travail et dépenses afférentes			
Domaines de prévention - inspection, d'indemnisation - réadaptation et de financement			
du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2025 ¹			
	Effectifs utilisés	Frais d'administration (M\$)	Programmes (M\$)
Indemnisation et Réadaptation	2 253	248,6	4 987,6 ^{2*}
Prévention - inspection	747	101,8	178,8*
Financement	499	63,7	S/O
Soutien au régime	615	138,5	S/O
Total ³	4 114*	552,6*	S/O

1. En conformité avec la période de l'exercice financier de la CNESST et du FSST, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

2. Ce montant représente les prestations versées pour les programmes de réparation et le programme *Pour une maternité sans danger* et inclut aussi la portion relative à ces prestations de la variation des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des lésions survenues.

3. En raison de l'arrondissement des données, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des catégories de dépenses.

b) Indemnisation et réadaptation (nombre de personnes inscrites en 2025)

Nombre de dossiers ouverts et acceptés pour une lésion professionnelle	103 928
Nombre de réclamations inscrites et acceptées dans le cadre du programme <i>Pour une maternité sans danger</i>	19 964

c) Financement (nombre d'entreprises enregistrées en 2025)

Nombre d'employeurs	231 443 ¹
---------------------	----------------------

1. Nombre total des employeurs réguliers et des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations (ETP). Il s'agit du nombre de dossiers d'employeurs ouverts pendant au moins une journée au cours de l'année présentée, qu'une masse salariale leur soit associée ou non.

* Données préliminaires en date du 20 mars 2026 - États financiers à être approuvés par le conseil d'administration de la CNESST.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-081 Comités du conseil d'administration de la CNESST

Liste des sous-comités du conseil d'administration et des comités ad hoc, avec leurs mandats et leur composition pour 2025-2026.

Cette question n'est pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-082 Enquêtes réalisées et motifs

Nombre d'enquêtes réalisées et motifs des enquêtes pour 2025-2026.

En 2025, 41¹ enquêtes d'accidents mortels ou graves ont été ouvertes. L'intervention « enquête » est réalisée lorsque la CNESST reçoit un avis relatif à un accident ayant causé le décès d'un ou de plusieurs travailleurs ou travailleuses par le fait ou à l'occasion de leur travail. Elle est également effectuée lors d'un événement majeur ayant entraîné des blessures graves ou un dommage matériel important. Cette intervention comprend la production d'un rapport d'enquête rédigé selon les règles de rédaction. Objectifs généraux : • Identifier les causes et les circonstances qui ont contribué à l'accident afin d'éviter sa répétition; • Mise en place des correctifs pour éliminer ou contrôler les dangers; • Mise en place des moyens de contrôle pour assurer leur permanence. Objectif spécifique : • Permettre à la CNESST d'orienter ses actions dans une perspective de planification provinciale et régionale en prévention ¹ Ce nombre exclut les entreprises de juridiction fédérale, les actes criminels et certains accidents routiers.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP1-083 Mesures correctrices imposées

Nombre et nature des mesures correctrices imposées pour 2025-2026.

Nombre de décisions prises selon le type de mesure

Décisions	2025
Avis de correction émis	61 662
Arrêts de machines, fermetures des lieux, scellés apposés	2 570
Constats d'infraction signifiés	3 187

Source
Date

VPP
2026-03-30

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-084 Amendes perçues

Valeur des amendes perçues, ventilées par type de délit, pour 2025-2026.

Le revenu des amendes perçues en 2025 en prévention-inspection s'élève à 8 030 163\$*. *Donnée préliminaire en date du 20 mars 2026 – états financiers à être approuvés par le conseil d'administration de la CNESST.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-085 Cotisations versées pour la santé et la sécurité du travail

Montant total des cotisations versées pour la santé et la sécurité du travail pour 2025-2026 par les employeurs ; moyenne annuelle des cotisations par employeur et prévisions pour 2026-2027.

2025	
Cotisations ¹ (M\$) :	3 466,3*
Dossiers d'employeurs ² :	231 443
Cotisation moyenne par employeur (\$) :	14 977*

1. Cotisations comptabilisées au 31 décembre au regard de l'année de tarification seulement. Ces cotisations ne comprennent pas les montants inscrits comme revenus à titre d'arrérages et d'ajustements afférents à des années antérieures.

En tenant compte de ces arrérages et ajustements relatifs aux années antérieures, selon les états financiers du Fonds de la santé et de la sécurité du travail, les cotisations des employeurs totalisent 3 555,7 M\$* en 2025.

2. Nombre de dossiers d'employeurs ouverts pendant au moins une journée au cours de l'année présentée, qu'une masse salariale leur soit associée ou non.

*Données préliminaires en date du 20 mars 2026 – états financiers à être approuvés par le conseil d'administration de la CNESST.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-086 Prestations versées aux travailleurs pour la santé et la sécurité du travail

Montant total de prestations versées aux travailleurs pour la santé et la sécurité du travail pour 2025-2026. Prévisions pour 2026-2027.

**Prestations versées par le Fonds de la
santé et de la sécurité du travail (en M\$)**

Prestations versées	2025
Programmes de réparation	3 456*
Programme <i>Pour une maternité sans danger</i>	217*

*Données préliminaires en date du 20 mars 2026 – états financiers à être approuvés par le conseil d'administration de la CNESST.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RP1-087 Bénéficiaires de prestations de santé et sécurité du travail

Nombre de lésions professionnelles avec paiement en 2025 : 433 712

Nombre de lésions professionnelles avec paiements en 2025, par groupe d'âge ¹						
24 ans et moins	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans et plus	Total
16 136	43 181	55 903	69 181	93 516	155 795	433 712

Nombre de lésions professionnelles avec paiement de frais uniquement en 2025, par groupe d'âge ¹						
24 ans et moins	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans et plus	Total
6 575	17 121	21 676	27 707	43 213	120 515	236 807

¹ Âge du travailleur au 31 décembre 2025.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-088 Montants dépensés pour l'embauche de firmes de détectives

Montants dépensés pour l'embauche de firmes de détectives. Liste des agences, nature des interventions, technologies utilisées, résultats obtenus pour 2025-2026.

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Enquêteurs La CNESST requiert les services d'enquêteurs en vue de détecter les fraudes, les malversations et les usages abusifs commis à son endroit (dossiers de travailleurs). Montants dépensés pour l'embauche de firmes de détectives : 171 781,36 \$ Liste des agences utilisées : • Corps canadien des commissionnaires (division du Québec) • Groupe Sirco inc. (2969-9899 Québec inc.) • Détails Investigation (CP Consultair inc.) • M3 Investigation (9212-7992 Québec inc.) • Gestion groupe Trak inc. • Gardium sécurité inc. • Filature Quali-T inc. • Privada solutions inc. • Contact investigation inc • Groupe Sécuri-Check (9305-2355 Québec inc.) • Enquête et investigation D.F. inc. • Observ-Pro inc. (Groupe Bira) Nature des interventions et technologies utilisées : filature et vidéo Résultats obtenus : Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, la CNESST a octroyé 36 mandats de filature visant 34 travailleurs. Le coût associé à ces filatures représente un montant de 171 781,36 \$. Des filatures ont été facturées en 2025, mais certaines de ces enquêtes n'ont pas été finalisées en 2025 et le seront en 2026. Il y a eu des filatures dans 10,68 %¹ des enquêtes terminées en 2025 et 44,44 %¹ de ces filatures se sont révélées concluantes. ¹ Ces calculs sont réalisés à partir des enquêtes concluantes terminées dans l'année de référence et ayant eu une filature concluante. Ainsi, l'enquête peut s'être terminée dans l'année de référence et la filature s'être déroulée l'année précédente puisque les enquêtes se déroulent sur plusieurs mois.
--

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-089 Contrats conclus avec des entreprises

Liste des contrats conclus entre la CNESST et des entreprises ou entreprises individuelles, pour 2025-2026, et prévisions des fournisseurs pour 2026-2027.

Les informations relatives aux contrats octroyés à des firmes externes de moins de 25 000 \$ sont présentées à la fiche RG-006.

Les informations relatives aux contrats de 25 000 \$ et plus octroyés à des firmes externes sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP1-090 Dossiers transmis en révision

Nombre de dossiers transmis en révision pour 2025-2026 :
a) par les travailleurs;
b) par les entreprises;
c) par la CNESST;
d) le résultat des demandes de révision selon la clientèle.

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Demandes de révision transmises à la Direction générale de la révision administrative ¹	
Nombre de demandes des travailleurs	24 304
Nombre de demandes des employeurs	54 060
Nombre de demandes autres ²	111
TOTAL	78 475

Décisions de 1 ^{re} instance	Demande des travailleurs	Demandes des employeurs	Demandes d'une autre partie ²
Maintenues	17 897	46 174	69
Modifiées	1 808	1 088	1
Désistements	2 307	2 723	17
Autres motifs ³	2 627	3 241	18
Sous-total	24 639	53 226	105
TOTAL	77 970		

¹ La CNESST n'est à l'origine d'aucune demande de révision.

² Demandes faites par une partie autre qu'un travailleur ou un employeur (exemple : la succession d'un travailleur décédé).

³ Comprend principalement des décisions à l'effet que les motifs invoqués par le demandeur ne permettent pas de le relever de son défaut d'avoir formulé sa demande de révision à l'intérieur du délai légal. La demande est donc jugée hors délai.

Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP1-091 Dossiers en révision

Le nombre de dossiers en révision, par région, et le délai moyen de traitement entre la demande et la décision pour 2025-2026.

Direction régionale	2025	
	Nombre de dossiers traités	Délai de traitement (jours)
Chaudière-Appalaches	4 247	58
Saguenay-Lac-Saint-Jean	693	64
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	425	59
Outaouais	2 118	75
Yamaska	2 497	58
Laurentides	4 291	59
Lanaudière	3 577	57
Laval	3 657	59
Longueuil	1 525	63
Île-de-Montréal	8 465	60
Capitale-Nationale	2 507	59
Bas-Saint-Laurent	663	56
Abitibi-Témiscamingue	441	62
Côte-Nord	574	60
Estrie	728	63
Saint-Jean-sur-Richelieu	755	65
Mauricie et Centre-du-Québec	1 219	60
Valleyfield	2 439	59
Direction générale de l'admissibilité des réclamations	36 792	63
TOTAL	77 970	62

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-092 Crédits et études pour les jeunes travailleurs

Les crédits ainsi que les copie des études, analyses, recherches, scénarios ou projections concernant les mesures de prévention et de protection à l'égard des jeunes travailleurs pour 2025-2026.

Cette question n'est pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-093 Crédits et études pour les travailleurs domestiques et les travailleurs vulnérables

Les crédits dédiés ainsi que les copie des études, analyses, recherches, scénarios ou projections concernant les travailleurs domestiques, les travailleuses du programme chèque-emploi service et les travailleurs vulnérables pour 2025-2026.

Cette question n'est pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-094 Bénéficiaires et montant dépensé pour le PMSD

**Nombre de bénéficiaires, montants dépensés et montant moyen octroyé pour le programme
Pour une maternité sans danger pour 2025-2026 et les prévisions pour 2026-2027.**

Nombre de demandes	2025
Demandes acceptées	19 964
Demandes refusées	287
Demandes à l'étude	1
TOTAL	20 252

Débours pour le programme en 2025	216,6 M\$*
-----------------------------------	------------

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-095 Retraits préventifs accordés

**Nombre de retraits préventifs accordés pour 2025-2026 et les prévisions pour 2026-2027.
Précisez les causes.**

Nombre de demandes	2025
Demandes acceptées	19 964
Demandes refusées	287
Demandes à l'étude	1
TOTAL	20 252

Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP1-096 Assignations temporaires

Nombre d'assignations temporaires effectuées en 2025-2026 et prévisions pour 2026-2027.
Précisez les secteurs et les régions.

Nombre de dossiers actifs avec une mesure temporaire de retour au travail effective au moins une journée au cours de l'année 2025, ventilé selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).	
Secteurs SCIAN	Volume
Agriculture	498
Foresterie, exploitation forestière et activités de soutien à la foresterie	148
Pêche, chasse et piégeage	9
Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz	546
Services publics	261
Construction	5 870
Fabrication de biens durables	5 894
Fabrication de biens non durables	4 803
Commerce de gros	2 032
Commerce de détail	5 076
Transport et entreposage	3 816
Finance et assurances	194
Services immobiliers et services de location et de location à bail	308
Services professionnels, scientifiques et techniques	501
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	2 277
Services d'enseignement	4 440
Soins de santé et assistance sociale	15 445
Information, culture et loisirs	686
Hébergement et services de restauration	1 818
Autres services	1 701
Administrations publiques	3 211
Autres ou non-codés	1 715
TOTAL	61 249

Nombre de dossiers actifs avec une mesure temporaire de retour au travail effective au moins une journée au cours de l’année 2025, ventilé par région.

Régions	Volume
Abitibi-Témiscamingue	866
Bas-St-Laurent	1 612
Capitale-Nationale	5 102
Chaudière-Appalaches	3 668
Côte-Nord	600
Estrie	2 436
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	586
Lanaudière	5 641
Laurentides	5 077
Laval	3 330
Longueuil	4 465
Mauricie et Centre-du-Québec	4 277
Montréal	11 453
Outaouais	1 457
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 166
St-Jean-sur-Richelieu	2 494
Valleyfield	2 877
Yamaska	3 128
Indéterminé ¹	14
TOTAL	61 249

¹ Dossiers assignés à la Direction générale de l’admissibilité des réclamations (DGAR) au moment de la lecture des données.

Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP1-097 Demandes pour des prothèses auditives

Nombre de demandes pour des prothèses auditives pour cause de lésion professionnelle acceptées et refusées, pour 2025-2026. Ventiler par tranche d'âge et secteur.

Tranche d'âge	Nombre de demandes acceptées
0 à 45 ans	325
46 à 55 ans	1 442
56 à 65 ans	6 523
66 à 75 ans	12 189
76 ans et plus	11 744
Total	32 223

Demandes pour prothèses auditives remboursées en 2025 pour les dossiers de lésions et de maladies professionnelles, ventilées en fonction du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).

Secteurs SCIAN	Demandes acceptées
Autres ou non codés ¹	21 025
Fabrication de biens durables	3 228
Fabrication de biens non durables	1 814
Construction	1 729
Administrations publiques	954
Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz	403
Transport et entreposage	685
Autres services	473
Commerce de gros	306
Commerce de détail	309
Foresterie, exploitation forestière et activités de soutien à la foresterie	196
Services d'enseignement	267
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	205
Services publics	225
Soins de santé et assistance sociale	83
Agriculture	91
Hébergement et services de restauration	37
Services professionnels, scientifiques et techniques	74
Information, culture et loisirs	67

	Services immobiliers et services de location et de location à bail	36	
	Finance et assurances	13	
	Pêche, chasse et piégeage	3	
	TOTAL	32 223	
¹ Les dossiers se retrouvent dans cette catégorie lorsque la Commission ne peut associer un employeur en particulier au dossier, ce qui est le cas de la majorité des dossiers de surdité professionnelle.			

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-098 Demandes de remboursement de prestations et contestations

Nombre de demandes de remboursement de prestations et de contestations liées à des demandes de remboursement pour 2025-2026 et les prévisions pour 2026-2027. Précisez les causes et les montants.

Remboursement de prestations

Au 31 décembre 2025, les demandes de remboursement faites par la CNESST pour des prestations versées en trop totalisaient 93,3 M\$*. Notons que la CNESST a versé, en 2025, 3 455,9M\$* en prestations pour les programmes de réparation.

Contestations

À la suite d’une décision rendue par la CNESST, toute partie qui se croit lésée par celle-ci peut en demander la révision. La partie qui désire présenter une demande de révision doit procéder dans les 30 jours de la notification de la décision.

Les données disponibles à la CNESST permettent de constater qu’en 2025 environ 1,5 % de l’ensemble des demandes de révision terminées à la Direction de la révision administrative a pour motif le remboursement de prestations (surpayés – sommes versées en trop et remises de dette).

Année	Demandes terminées ayant pour motif les surpayés	Demandes de révision totales	%
2025	1 185	77 970	1,5

*Données préliminaires en date du 20 mars 2026 – états financiers à être approuvés par le conseil d’administration de la CNESST.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-099 État des fonds de la CNESST et niveau de capitalisation

État des fonds de la CNESST. Niveau de capitalisation à ce jour et prévisions pour 2026-2027.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse) (en milliards de dollars)	
	31 décembre 2025
Valeur marchande des fonds confiés par le FSST à la Caisse*	22,2
* Constitués des dépôts à participation et des revenus de placements à recevoir inscrits à l'actif du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST).	
Niveau de capitalisation du Fonds de la santé et de la sécurité du travail	
	31 décembre 2025
Niveau de capitalisation aux fins du financement	118,1 %*
* Données préliminaires en date du 20 mars 2026 – états financiers à être approuvés par le conseil d'administration de la CNESST	

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-100 Politique de placement du régime de santé et de sécurité

Fournir tout changement à la politique de placement du régime de santé et de sécurité.

Contexte En vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, la CNESST est fiduciaire du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST). En vertu de cette même loi, les sommes du FSST qui ne sont pas requises immédiatement sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse), laquelle les administre dans un fonds distinct, désigné fonds particulier, et ce, en conformité avec la politique de placement de la CNESST. L'entente de services entre la CNESST et la Caisse stipule qu'il est de la responsabilité de la CNESST d'établir la politique de placement et de la réviser régulièrement, et celle de la Caisse d'offrir des services-conseils à la CNESST en lien avec cette politique de placement. La CNESST, en tant que fiduciaire du FSST, s'est dotée d'une politique de placement à l'égard du fonds particulier du FSST à la Caisse. Cette politique de placement est élaborée par le comité de placement et de capitalisation du conseil d'administration de la CNESST qui en recommande l'adoption à ce dernier. Elle inclut une répartition stratégique de l'actif, désigné portefeuille de référence du FSST, qui vise un rendement à long terme optimal permettant au FSST d'honorer ses engagements et correspondant à un niveau de risque que la CNESST juge approprié. La CNESST révisé périodiquement sa politique de placement. État de situation Au cours de l'année 2025, la CNESST a modifié à deux reprises sa politique de placement à l'égard du FSST, afin de refléter non seulement les nouvelles hypothèses financières de la Caisse, mais aussi de modifier la composition de son portefeuille de référence. De façon plus spécifique, le CNESST augmente, à compter de janvier 2026, l'exposition du portefeuille du FSST aux infrastructures et activités de crédit, aux dépens de l'immobilier et des marchés boursiers. Le profil rendement-risque du portefeuille de référence du FSST demeure à un niveau adéquat, permettant de préserver l'équilibre financier et la pérennité du régime de santé et de sécurité du travail, tout en contribuant à une relative stabilité du taux de cotisation des employeurs à ce régime.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-101 Prévisions actuarielles du régime de santé et de sécurité

Prévisions actuarielles du régime de santé et de sécurité.

Au 31 décembre 2025, les engagements aux fins du financement du Fonds de la santé et de la sécurité du travail à l'égard des programmes de réparation des lésions professionnelles, du programme *Pour une maternité sans danger*, des frais d'administration et de financement de tribunaux administratifs s'élèvent à 17,9 milliards de dollars*.

*Données préliminaires en date du 20 mars 2026 – états financiers à être approuvés par le conseil d'administration de la CNESST.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-102 Crédits et études concernant la rémunération des stages

Les crédits dédiés ainsi que les copie des études, analyses, recherches, scénarios ou projections concernant la rémunération des stages pour 2025-2026.

La CNESST n’a pas réalisé d’études, analyses, recherches, sondages, scénarios ou projections sur ce sujet.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-103 Ententes entre la CNESST et les autres organismes ou ministères

Liste et copie des ententes entre la CNESST et les autres organismes ou ministères pour 2025-2026.

Titre	Date de signature
Entente entre la CNESST et Télé-Université Contrat de service conception, production et diffusion d’une formation pour la CNESST destinée aux agents de liaison en santé et sécurité	2025-01-06
Entente entre la CNESST et la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik Entente spécifique de gestion et d'imputabilité 2025 dans le cadre du programme des services de santé au travail	2025-01-15
Entente entre la CNESST et le Conseil CRI de santé et des services sociaux de la Baie-James Entente spécifique de gestion et d'imputabilité 2025 dans le cadre du programme des services de santé au travail	2025-01-15
Entente entre la CNESST et la Société québécoise des infrastructures Entente concernant les activités immobilières de la CNESST	2025-01-16
Entente entre la CNESST et la Commission de l'Assurance-emploi du Canada Entente pour la communication de renseignements contenus dans le registre d’assurance sociale	2025-01-31
Entente entre la CNESST et Santé Québec Entente administrative relative aux modalités de gestion des volets cotisation et imputation du dossier financier de Santé Québec	2025-02-05
Entente entre la CNESST et le Comité sectoriel de main-d’œuvre de la production agricole/agricarrières Entente de communication de renseignements visant les entreprises inscrites auprès de la CNESST du secteur de la production agricole	2025-02-13
Entente entre la CNESST et le Comité sectoriel de main-d’œuvre en aménagement forestier Entente de communication de renseignements visant les entreprises inscrites auprès de la CNESST du secteur de l’aménagement forestier	2025-02-13

	Entente entre la CNESST et le Comité sectoriel de main-d’œuvre des pêches maritimes Entente de communication de renseignements visant les entreprises inscrites auprès de la CNESST du secteur des pêches maritimes	2025-02-13	
	Entente entre la CNESST et le Comité sectoriel de main-d’œuvre de l’industrie des mines du Québec Entente de communication de renseignements visant les entreprises inscrites auprès de la CNESST du secteur de l’industrie des mines du Québec	2025-02-13	
	Entente entre la CNESST et le Comité sectoriel de main-d’œuvre en transformation alimentaire Entente de communication de renseignements visant les entreprises inscrites auprès de la CNESST du secteur de la transformation alimentaire	2025-02-13	
	Entente entre la CNESST et le Comité sectoriel de main-d’œuvre de l’industrie textile du Québec Entente de communication de renseignements visant les entreprises inscrites auprès de la CNESST du secteur de l’industrie du textile	2025-02-13	
	Entente entre la CNESST et le Comité sectoriel de main-d’œuvre du bois/Formabois Entente de communication de renseignements visant les entreprises inscrites auprès de la CNESST du secteur du bois	2025-02-13	
	Entente entre la CNESST et le Comité sectoriel de main-d’œuvre des communications graphiques du Québec Entente de communication de renseignements visant les entreprises inscrites auprès de la CNESST du secteur des communications graphiques	2025-02-13	
	Entente entre la CNESST et le Comité sectoriel de main-d’œuvre énergie, procédés et chimie/coefficienne Entente de communication de renseignements visant les entreprises inscrites auprès de la CNESST du secteur énergie, procédés et chimie	2025-02-13	
	Entente entre la CNESST et le Comité sectoriel de main-d’œuvre Pharmabio développement Entente de communication de renseignements visant les entreprises inscrites auprès de la CNESST du secteur des produits pharmaceutiques et biotechnologiques	2025-02-13	
	Entente entre la CNESST et le Comité sectoriel de main-d’œuvre Plasticompétences Inc. Entente de communication de renseignements visant les entreprises inscrites auprès de la CNESST du secteur de l’industrie des plastiques et des composites	2025-02-13	

	Entente entre la CNESST et le Comité sectoriel de main-d’œuvre de l’industrie du caoutchouc du Québec Entente de communication de renseignements visant les entreprises inscrites auprès de la CNESST du secteur de l’industrie du caoutchouc du Québec	2025-02-13	
	Entente entre la CNESST et le Comité sectoriel de main-d’œuvre de la métallurgie du Québec Entente de communication de renseignements visant les entreprises inscrites auprès de la CNESST du secteur de la métallurgie du Québec	2025-02-13	
	Entente entre la CNESST et le Comité sectoriel de main-d’œuvre dans la fabrication métallique industrielle Entente de communication de renseignements visant les entreprises inscrites auprès de la CNESST du secteur de la fabrication métallique industrielle	2025-02-13	
	Entente entre la CNESST et le Comité sectoriel de main-d’œuvre de l’industrie électrique et électronique Entente de communication de renseignements visant les entreprises inscrites auprès de la CNESST du secteur de l’industrie électrique et électronique	2025-02-13	
	Entente entre la CNESST et le Comité sectoriel de main-d’œuvre en aérospatiale du Québec (CAMAQ) Entente de communication de renseignements visant les entreprises inscrites auprès de la CNESST du secteur de l’aérospatiale	2025-02-13	
	Entente entre la CNESST et le Comité sectoriel de main-d’œuvre de l’habitation Entente de communication de renseignements visant les entreprises inscrites auprès de la CNESST du secteur de l’habitation	2025-02-13	
	Entente entre la CNESST et le Comité sectoriel de main-d’œuvre du commerce de détail Entente de communication de renseignements visant les entreprises inscrites auprès de la CNESST du secteur du commerce de détail	2025-02-13	
	Entente entre la CNESST et le Comité sectoriel de main-d’œuvre du commerce de l’alimentation Entente de communication de renseignements visant les entreprises inscrites auprès de la CNESST du secteur du commerce de l’alimentation	2025-02-13	

	Entente entre la CNESST et le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des véhicules motorisés/Innoviste Entente de communication de renseignements visant les entreprises inscrites auprès de la CNESST du secteur de l'industrie des véhicules motorisés	2025-02-13	
	Entente entre la CNESST et le Comité sectoriel de main-d'œuvre en horticulture ornementale-commercialisation et services Entente de communication de renseignements visant les entreprises inscrites auprès de la CNESST du secteur de l'horticulture ornementale	2025-02-13	
	Entente entre la CNESST et le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie maritime Entente de communication de renseignements visant les entreprises inscrites auprès de la CNESST du secteur de l'industrie maritime	2025-02-13	
	Entente entre la CNESST et le Comité sectoriel de main-d'œuvre Camo-Route Inc. Entente de communication de renseignements visant les entreprises inscrites auprès de la CNESST du secteur du transport routier au Québec	2025-02-13	
	Entente entre la CNESST et le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement Entente de communication de renseignements visant les entreprises inscrites auprès de la CNESST du secteur de l'environnement	2025-02-13	
	Entente entre la CNESST et le Comité sectoriel de main-d'œuvre en technologies de l'information et des communications Entente de communication de renseignements visant les entreprises inscrites auprès de la CNESST du secteur des technologies de l'information et des communications	2025-02-13	
	Entente entre la CNESST et le Comité sectoriel de main-d'œuvre en culture Entente de communication de renseignements visant les entreprises inscrites auprès de la CNESST du secteur de la culture	2025-02-13	
	Entente entre la CNESST et le Comité sectoriel de main-d'œuvre Conseil québécois des ressources humaines en tourisme Entente de communication de renseignements visant les entreprises inscrites auprès de la CNESST du secteur du tourisme	2025-02-13	
	Entente entre la CNESST et le Comité sectoriel de main-d'œuvre des services de soins personnels Entente de communication de renseignements visant les entreprises inscrites auprès de la CNESST du secteur des services de soins personnels	2025-02-13	

	Entente entre la CNESST et le Comité sectoriel de main-d’œuvre de l’économie sociale et de l’action communautaire Entente de communication de renseignements visant les entreprises inscrites auprès de la CNESST du secteur de l’économie sociale et de l’action communautaire du Québec	2025-02-13	
	Entente entre la CNESST et Santé Québec Entente spécifique de gestion et d’imputabilité 2025 dans le cadre du programme des services de santé au travail	2025-02-13	
	Entente entre la CNESST et le ministre des Finances et le ministre du Travail Entente concernant l’allocation de crédits en matière de lutte contre le travail au noir dans le secteur de la construction au Québec	2025-02-24	
	Entente entre la CNESST et l’Institut national de santé publique du Québec Entente relative à la cession de droits d’auteur – aux programmes de santé au travail	2025-05-12	
	Entente entre la CNESST et l’Institut de la statistique du Québec Entente de service concernant l’enquête visant à documenter l’implantation de certaines dispositions prévues à la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail au Québec	2025-06-10	
	Entente entre la CNESST et le ministre de la Famille Entente relative à l’administration du régime de retrait préventif de la personne responsable d’un service de garde éducatif en milieu familial, enceinte ou qui allaite	2025-06-20	
	Entente entre la CNESST et le ministre de l’Emploi (Services Québec) Protocole relatif au Service québécois de changement d’adresse	2025-07-07	
	Entente entre la CNESST, Santé Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux Modification à l’entente-type relative aux soins et aux traitements fournis par les établissements du réseau de la santé et des services sociaux dans le cadre de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles	2025-07-15	
	Entente entre la CNESST et Télé-Université Contrat de service – Mise en place de la plateforme de gestion de la programmation de trois formations synchrones et présentiels portant sur la LMRST	2025-07-29	
	Entente entre la CNESST et la ministre de l’Emploi Entente de communication de renseignements visant les entreprises inscrites auprès de la CNESST dans les différents secteurs d’activités économiques	2025-11-10	

	Entente entre la CNESST et le ministre du Travail Entente relative aux comités des maladies professionnelles pulmonaires	2025-11-13	
	Entente entre la CNESST et Télé-Université Contrat de services – Exécution du projet de gestion de la programmation et diffusion de trois formations distancielles et présentielles pour les membres des Comités en santé et sécurité et les représentants en santé et sécurité en établissement	2025-12-17	

SourceSG

Date2026-03-30

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-104 Résolutions adoptées par le conseil d'administration

Liste et copie de toutes les résolutions adoptées par le conseil d'administration de la CNESST pour 2025-2026.

Voir l'annexe ci-jointe pour la liste des résolutions adoptées par le conseil d'administration en 2025.

RÉSOLUTIONS 2025

Conseil d'administration de la
CNESST

Séance du 20 février 2025

- A-01-24 Modifications au Programme d'aide financière pour l'information, la sensibilisation et la formation en matière de normes du travail
- A-02-24 Règlement modifiant le Règlement sur les maladies professionnelles
- A-03-24 Planification des travaux réglementaires 2024-2027 amendée
- A-04-24 Modification de la politique de placement de la CNESST à l'égard du FSST

Vote électronique du 20 mars 2025

- A-05-24 Règlement sur le financement – Premier ajustement provisoire – Année de cotisation 2023
- A-06-24 Règlement sur le financement – Deuxième ajustement provisoire – Année de cotisation 2022
- A-07-24 Règlement sur le financement – Ajustement rétrospectif – Année de cotisation 2021

Séance du 17 avril 2025

- A-08-24 Comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (3.57) – Nomination des membres
- A-09-24 Mise à jour de la Politique d'audit interne
- A-10-24 États financiers de la CNESST et du FSST de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- A-11-24 Mise à jour de la demande d'avis à confier au comité scientifique sur les maladies professionnelles
- A-12-24 Règlement modifiant le Règlement sur l'information concernant les produits dangereux, le Règlement sur la santé et la sécurité du travail, le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines et le Règlement sur la sécurité et l'hygiène dans les travaux de fonderie
- A-13-24 Règlement sur les frais d'inscription, de déplacement et de séjour des programmes de formation concernant les mécanismes de prévention et de participation en établissement
- A-14-24 Autorisation d'engagement financier supplémentaire : Prolongation du contrat pour les placements média « hors campagnes »
- A-15-24 Engagement financier pour les services de messagerie rapide
- A-16-24 Projet LMRSSST: Registre des matières dangereuses (mesure 36)

Séance du 15 mai 2025

- A-17-24 Motion de remerciements à l'endroit de monsieur Claude Breton, membre du conseil d'administration
- A-18-24 Rapport annuel de gestion 2024
- A-19-24 Création d'un comité indépendant pour l'approbation d'un nouveau programme d'aide financière en vertu de l'article 104 de la LSST
- A-20-24 Projet de Règlement modifiant le Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins
- A-21-24 Sélection d'une agence de publicité
- A-22-24 Dossier d'affaires portant sur la mise en place d'un nouvel environnement à Trois-Rivières (NETR)
- A-23-24 Prévisions budgétaires des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs aux fins de la tarification 2026
- A-24-24 Détermination du taux moyen de cotisation pour l'année 2026 – Secteur de la santé et de la sécurité du travail
- A-25-24 Motion de remerciements à l'endroit de monsieur Dominic Lemieux, membre du conseil d'administration

Séance du 19 juin 2025

- A-26-24 Motion de remerciements à l'endroit de monsieur François Vincent, membre du conseil d'administration
- A-27-24 Motion de remerciement à l'endroit de Mme Josianne Marsan, conseillère experte du comité sur les ressources informationnelles
- A-28-24 Comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail (3.79) - Nomination des membres
- A-29-24 Mandat de négociation relativement au projet immobilier IRSST
- A-30-24 Abrogation du Programme d'allocation pour les services médicaux pour les établissements des secteurs non prioritaires
- A-31-24 Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier
- A-32-24 Règlement sur la réadaptation
- A-33-24 Règlement sur les services de santé, l'équipement adapté et les autres frais
- A-34-24 Modifications à la Délégation des pouvoirs du conseil d'administration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
- A-35-24 Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement
- A-36-24 Projet de Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour 2026
- A-37-24 Projet de Règlement sur la table des indemnités de remplacement de revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents de travail pour 2026
- A-38-24 Projet de Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour 2026
- A-39-24 Comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2) - Nomination des membres

Séance du 18 septembre 2025

- A-40-24 Motion de remerciements à l'endroit de madame Marie-Claude Perreault, membre du conseil d'administration
- A-41-24 Motion de remerciements à l'endroit du docteur Luc Boileau, observateur au conseil d'administration
- A-42-24 Comité d'audit (3.36) - Nomination des membres
- A-43-24 Comité des ressources humaines et du budget (3.39) - Nomination des membres
- A-44-24 Comité de gouvernance et d'éthique (3.72) - Nomination des membres
- A-45-24 Comité-conseil sur la révision des articles relatifs à l'hygiène du travail du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.1) – Nomination des membres
- A-46-24 Comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2) - Nomination des membres
- A-47-24 Stratégie d'octroi du prochain contrat de services bancaires
- A-48-24 Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) (bioaérosol, éclairage, désinfection)
- A-49-24 Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines
- A-50-24 Règlement modifiant le Règlement sur le financement
- A-51-24 Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour 2026

Vote électronique du 25 septembre 2025

- A-52-24 Projet de Règlement modifiant le Règlement sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement

Séance du 16 octobre 2025

- A-53-24 Motion de remerciements à l'endroit d'Alexandre Gagnon, membre du conseil d'administration
- A-54-24 Comité administratif – Nomination des membres et désignation des membres substitués
- A-55-24 Comité d'audit (3.36) - Nomination des membres
- A-56-24 Comité des ressources humaines et du budget (3.39) - Nomination des membres
- A-57-24 Comité sur les ressources informationnelles (3.71) – Nomination des membres
- A-58-24 Comité de gouvernance et d'éthique (3.72) - Nomination des membres
- A-59-24 Comité de placement et de capitalisation (3.80) – Nomination des membres
- A-60-24 Présidence des comités stratégiques
- A-61-24 Comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires en matière de réparation (3.73) - Nomination des membres
- A-62-24 Comité-conseil de coordination des travaux réglementaires en prévention et réparation (3.75) - Nomination des membres
- A-63-24 Comité-conseil sur le partenariat (3.78) - Nomination des membres
- A-64-24 Comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail (3.79) - Nomination des membres
- A-65-24 Comité-conseil sur le suivi du Plan d'action gouvernemental sur l'amiante (3.81) – Nomination des membres
- A-66-24 Comité aviseur pour l'accompagnement des milieux de travail dans le cadre de la LMRSST (3.83) – Nomination des membres
- A-67-24 Prolongation du bail au 1700, boulevard Laval, à Laval
- A-68-24 Stratégie de communication et de positionnement en matière d'équité salariale
- A-69-24 Dossier d'affaires portant sur la mise en place d'un milieu de travail axé sur les activités à Lévis
- A-70-24 Dossier d'affaires portant sur la location d'espaces et la mise en place d'un milieu de travail axé sur les activités à Rimouski
- A-71-24 Lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction
- A-72-24 Maximum annuel assurable pour l'année 2026

Séance du 13 novembre 2025

- A-73-24 Présidence des comités stratégiques
- A-74-24 Comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires en matière de réparation (3.73) - Nomination des membres
- A-75-24 Règlement modifiant le Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins
- A-76-24 Projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction
- A-77-24 Projet de Règlement modifiant le Règlement sur les pompes à béton et les mâts de distribution
- A-78-24 Règlement modifiant le Règlement intérieur de la CNESST
- A-79-24 Règlement sur la table des indemnités de remplacement de revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents de travail pour 2026

- A-80-24 Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2026

Séance du 16 décembre 2025

- A-81-24 Motion de remerciements à l'endroit de Simon Lévesque, membre du conseil d'administration
- A-82-24 Programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles (PIDRI) 2026
- A-83-24 Engagement financier découlant de la programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles (PIDRI) 2026
- A-84-24 Subventions aux associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail pour l'exercice financier 2026
- A-85-24 Budgets détaillés CNESST/FSST des frais d'administration et du financement des tribunaux administratifs pour l'année 2026
- A-86-24 Fonds de la santé et de la sécurité du travail – Prévisions budgétaires détaillées 2026
- A-87-24 Engagement financier 2026 pour les ententes de services avec Revenu Québec des secteurs des normes du travail et de la santé et sécurité du travail
- A-88-24 Engagement financier pour le Plan Monarque
- A-89-24 Engagement financier pour l'acquisition d'une presse offset
- A-90-24 Engagement financier visant l'octroi d'un contrat de service d'agents de sécurité
- A-91-24 Engagement financier pour l'acquisition de papier pour photocopieurs et imprimantes
- A-92-24 Projet de relocalisation du personnel du 500 boulevard René-Lévesque Ouest à Montréal
- A-93-24 Révision de la Politique de placement de la Commission à l'égard du FSST
- A-94-24 Amendement de l'entente de service entre la Commission et la Caisse de dépôt et placement du Québec
- A-95-24 Renouvellement de l'entente de gestion de trésorerie du FSST auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec
- A-96-24 Modifications à la Délégation des pouvoirs du conseil d'administration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
- A-97-24 Règlement modifiant le Règlement sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement
- A-98-24 Engagement financier pour la gestion de la programmation et la diffusion de formations pour les membres des CSS et les RSS (TÉLUQ)
- A-99-24 Projet de Règlement abrogeant le Règlement sur les conditions sanitaires des campements industriels ou autres et modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail et projet de Règlement sur les conditions d'hébergement des travailleurs
- A-100-24 Taux de revalorisation pour l'année 2026

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-105 Avis demandés par la CCQ

Liste et copie de tous les avis demandés par la CCQ.

En 2025, la CNESST n’a pas eu de demande formelle d’avis de la Commission de la construction du Québec.

Elle n’a pas non plus reçu de demandes d’avis de reconnaissance d’équivalence à la formation 30 heures pour la santé et sécurité sur les chantiers de construction en vertu de l’Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l’Ontario.

La CCQ a demandé à la CNESST de convenir d’une entente afin de revoir l’examen de certification des boutefeux. Une entente a été conclue à la fin de 2025 et le processus de révision a été entamé. La CNESST sera appelée à collaborer dans la révision du volet SST de l’examen.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-106 Avis envoyés à la CCQ

Liste et copie de tous les avis envoyés à la CCQ pour 2025-2026.

En 2025, la CNESST n’a pas réalisé d’avis formel à la Commission de la construction du Québec.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-107 Dépenses non imputées à un employeur et évolution de la part de ces dépenses

Valeur des dépenses non imputées à un employeur et évolution de la part de ces dépenses dans les dépenses totales pour 2026-2027.

Sur la base d'observations récentes, les coûts d'indemnisation non imputés à des dossiers d'employeurs sont estimés à 30 % des coûts totaux.

Puisque les besoins financiers devant être financés selon le risque représentent 3 024,1 M\$ dans la tarification de 2026 et correspondent à un taux de 1,28 \$ du 100 \$ de masse salariale assurable, la part relative aux coûts non imputés représente un montant de 907,2 M\$ et correspond à un taux de 0,38 \$.

Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP1-108 Travailleurs déjà handicapés reconnus en vertu de l'article 329 LATMP

Nombre de travailleurs déjà handicapés reconnus en vertu de l'article 329 LATMP pour 2025-2026. Ventilé par genre et par région. Prévisions pour 2026-2027.

Selon la région administrative.																																											
	<table><tr><th>Régions</th><th>2025</th></tr><tr><td>Abitibi-Témiscamingue</td><td>61</td></tr><tr><td>Bas-St-Laurent</td><td>83</td></tr><tr><td>Capitale-Nationale</td><td>272</td></tr><tr><td>Chaudière-Appalaches</td><td>204</td></tr><tr><td>Côte-Nord</td><td>48</td></tr><tr><td>Estrie</td><td>110</td></tr><tr><td>Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine</td><td>26</td></tr><tr><td>Lanaudière</td><td>300</td></tr><tr><td>Laurentides</td><td>272</td></tr><tr><td>Laval</td><td>135</td></tr><tr><td>Longueuil</td><td>151</td></tr><tr><td>Mauricie et Centre-du-Québec</td><td>233</td></tr><tr><td>Montréal</td><td>355</td></tr><tr><td>Outaouais</td><td>97</td></tr><tr><td>Saguenay-Lac-Saint-Jean</td><td>89</td></tr><tr><td>St-Jean-sur-Richelieu</td><td>104</td></tr><tr><td>Valleyfield</td><td>118</td></tr><tr><td>Yamaska</td><td>152</td></tr><tr><td>Indéterminé</td><td>2</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>2 812</td></tr></table>	Régions	2025	Abitibi-Témiscamingue	61	Bas-St-Laurent	83	Capitale-Nationale	272	Chaudière-Appalaches	204	Côte-Nord	48	Estrie	110	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	26	Lanaudière	300	Laurentides	272	Laval	135	Longueuil	151	Mauricie et Centre-du-Québec	233	Montréal	355	Outaouais	97	Saguenay-Lac-Saint-Jean	89	St-Jean-sur-Richelieu	104	Valleyfield	118	Yamaska	152	Indéterminé	2	TOTAL	2 812
Régions	2025																																										
Abitibi-Témiscamingue	61																																										
Bas-St-Laurent	83																																										
Capitale-Nationale	272																																										
Chaudière-Appalaches	204																																										
Côte-Nord	48																																										
Estrie	110																																										
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	26																																										
Lanaudière	300																																										
Laurentides	272																																										
Laval	135																																										
Longueuil	151																																										
Mauricie et Centre-du-Québec	233																																										
Montréal	355																																										
Outaouais	97																																										
Saguenay-Lac-Saint-Jean	89																																										
St-Jean-sur-Richelieu	104																																										
Valleyfield	118																																										
Yamaska	152																																										
Indéterminé	2																																										
TOTAL	2 812																																										
Selon le sexe du travailleur.																																											
	<table><tr><td>Féminin</td><td>1 152</td></tr><tr><td>Masculin</td><td>1 660</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>2 812</td></tr></table>	Féminin	1 152	Masculin	1 660	TOTAL	2 812																																				
Féminin	1 152																																										
Masculin	1 660																																										
TOTAL	2 812																																										

Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP1-109 Professionnels de la santé désignés approuvée en vertu de l’art. 205 LATMP

Liste approuvée des médecins évaluateurs en vertu de l’article 205 de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles pour 2025-2026, précisant le nombre de dossiers évalués par chaque médecin.

Liste des professionnels de la santé désignés, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2026.

Le professionnel de la santé désigné est un professionnel indépendant de la CNESST, inscrit sur la liste des professionnels de la santé déposée annuellement au conseil d'administration de la CNESST. Il agit dans le cadre précis des questions objectives posées par la CNESST au moyen du formulaire « Demande d’examen et suivi ».

Les honoraires du professionnel désigné par la CNESST sont payés selon les tarifs prévus aux ententes avec les fédérations médicales. Le professionnel participant est payé par la Régie de l’assurance maladie du Québec qui sera remboursée par la CNESST. Le professionnel non participant facture directement ses honoraires à la CNESST.

Ackel, Gilbert	Gagnon, François	Mansour, Samer
Angers-Goulet, Mathieu	Garneau, Daniel	Marinier, Pascale
Audet, Alain	Gaudreault, Maxime	Masri, Khalil
Awogni, David	Gauthier, Gilles	Massé, Nicholas
Bachand, Stéphane	Gélinas-Phaneuf, Nicholas	Mastropasqua, Bruno
Bah, Chaikou	Gendron, Tina-Louise	Maurais, Gilles
Bédard, Martin	Gil, Michel	Mercier, Pierre
Bégin, Jean-François	Gingras Gabrielle	Mercier, Simon
Bellemare, Louis	Girard, Claude	Morin, François
Belzile, Sylvain	Girard, Pierrette	Ngo, Hieu-Hanh
Benaroch, Thierry	Giroux Mario	Nguyen, Khanh Duy
Benzaquen, Bruno	Glavas, Panagiotis	Noah, Yves Stéphane
Bissonnette, Guillaume	Goulet, Benoît	Osterman, John
Blackburn, Karl	Gravel, Jean-François	Ouellette, Paul
Blanchard, Jocelyn	Gravel, Luc	Papadopoulos, Platon
Boivin, Éric	Grenier, Jean-Paul	Paradis, Jacques
Boivin, Jules	Grondin, François	Pedneault, Christopher
Bonin, Richard	Guertin, Charles	Pehlivanov, Ivaylo
Brochu, Michel	Guimond, Valérie	Phaneuf, Simon
Brunier, Jean-Louis	Hamel, Nathalie	Plante, Dominic
Brutus, Jean Paul	Hamel, Thierry	Poirier, Hugues
Centomo, Hugo	Hylands, Eric	Poulin-Robitaille, Raphael
Chagnon, Françoise	Janelle, Chantal	Renaud, Alexandre
Clermont, Pierre-André	Jean, Simon	Ricard, Stéphane
Cojocar, André-Nicolas	Jodoin, Richard R.	Roberge, Céline
Corbalan, Fernando	Jomphe Beaumont, Gabriel	Rousseau, Jean
Corcos, Jacques	Kouncar, Nathalie	Roy, Louis
Coriaty, Paul	Kruijt, Jan Cornelis	Salem Abdou, Houssein
Côté-Paré, Jonathan	Labbé, Caroline	Sestier, François
Dahan, Philippe	Ladouceur, Denis	St-Martin, Benoît
Danino, Michel Alain	Laflamme, Mélissa	St-Pierre, Sylvain
Deslandes, Pierre	Lafleur, Julien	Swieca, Richard
Du Tremblay, Pierre	Larose, Pierre	Tadros, Chérif
Dubuc, Serge	Latour, Marc-André	Tesevic, Iva
Duchesne, Manon	Laurion, Marcel	Therrien Edith
Dubreuil, Hélène	Lavigne, Patrick	Tohmé, Serge
Dudon, Emmanuelle	Lavoie, Suzanne	Trottier, Mylène

Duhaime, Morris	Le Bouthillier, Guy	Trudeau-Rivest, Etienne
Duranceau, Maxime	Lépine, Jean-Marc	Turcotte, François
Effendi, Khaled	Lépine, Josianne	Vachon Jean-François
Farmer, Carl	Lessard Bonaventure, Paule	Valiquette-Lavigne, Mylène
Ferland, Yves	Lirette, Richard	Vander Stelt, Ruth Elaine
Forget, Karine	Mansour Fadi	Zaharia, Marian
Gabias, Caroline	Mansour, Samer	

Le nombre de dossiers évalués par chaque professionnel désigné n’est pas pertinent à l’exercice de l’étude des crédits.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-110 Médecins non-inscrits dans la liste approuvée en vertu de l'article 205

Liste des médecins ayant produit une évaluation sans faire partie de la liste approuvée en vertu de l'article 205 de cette même loi, pour 2025-2026, précisant le nombre de dossiers évalués par chaque médecin.

Aucune expertise n'est demandée par la CNESST à des professionnels ne figurant pas sur la liste approuvée en vertu de l'article 205 de la LATMP.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-111 Actions depuis l'entrée en vigueur du Règlement sur la gestion préventive de l'amiante

Bilan des actions prises depuis l'entrée en vigueur du règlement portant sur la gestion préventive de l'amiante dans les établissements où l'on retrouve des travailleurs pour 2025-2026 (Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail et le Code de sécurité pour les travaux de construction).

Plusieurs actions ont été prises afin de faciliter l'implantation des dispositions concernant l'amiante :

- Identification des éléments à modifier dans le cadre de la mise à jour du guide et du gabarit de registre sur la gestion sécuritaire de l'amiante.
- Publication du programme de santé au travail *Risques liés à l'exposition à l'amiante* en établissement et du programme de santé au travail *Risques pour la santé dans les chantiers de construction – Outil pour l'amiante*.
- Participation au sous-comité amiante du comité interministériel sur la qualité de l'air intérieur. Ce comité a pour objectif de répondre à la mesure 1 du *Plan d'action gouvernemental 2022-2025 « amiante et résidus miniers amiantés au Québec : vers la transformation d'un passif en un actif durable »*. Cette mesure porte sur la gestion sécuritaire de l'amiante présent dans les bâtiments publics et privés. Un rapport est en cours de rédaction, dans lequel la CNESST rappelle les obligations et les mesures à mettre en place à cet égard pour les bâtiments occupés par des travailleurs, ainsi que tous les établissements où des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante peuvent être manipulés (ex. centres de tri, écocentres).
- Présentation au Comité-conseil sur le suivi du Plan d'action gouvernemental sur l'amiante (3.81) de diverses problématiques en lien avec la gestion sécuritaire de l'amiante, notamment dans les établissements pouvant manipuler des matériaux qui en contiennent, afin de trouver des pistes de solution concertées avec les parties syndicale et patronale.
- Collaboration avec l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) et la santé publique dans le dossier lié à la possible présence d'amiante dans la terre battue utilisée pour les terrains de tennis (ex. échantillonnage des sacs, échantillonnage de terrains et la réglementation applicable pour prévenir l'exposition des travailleurs).
- Révision des mesures de prévention à mettre en place dans les usines de béton bitumineux qui gèrent du granulat bitumineux recyclé pouvant contenir de l'amiante.

1 304 avis de correction ont été émis selon les nouvelles dispositions entre les mois de juin 2013 et décembre 2025. Les principaux sujets des dérogations sont :

- flocages et des calorifuges (34 %);
- registre absent ou le registre ne contient pas les renseignements requis (27 %);
- revêtements intérieurs en mauvais état (15 %).

Par ailleurs, la CNESST a émis 1 127 avis de correction au regard de la gestion de l'amiante sur les chantiers de construction depuis 2013.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-112 Réforme de la DGAR : plaintes et délais de traitement

Dans le cadre de la réforme de la DGAR ventilés par mois pour 2025-2026, fournir :
a) **Le nombre de plaintes en précisant leur nature,**
b) **La durée des délais de traitement**

Cette question n'est pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-113 Taux de départ global

Le taux de départ global à la CNESST, ventilé par direction pour 2025-2026.

Cette question n'est pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-114 Postes à combler

Le nombre de postes à combler à la CNESST, ventilé par direction pour 2025-2026. Prévisions pour 2026-2027.

Cette question n'est pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-115 Déplacements et transferts temporaires d'employés

Le nombre de déplacements et de transferts temporaires d'employés d'une direction à une autre afin de combler le manque de personnel, le tout en précisant la provenance et la destination des directions touchées par ce phénomène pour 2025-2026.

Cette question n'est pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-116 Déplacements et transferts temporaires d'employés d'une région à une autre

Le nombre de déplacements et de transferts temporaires d'employés d'une région à une autre afin de combler le manque de personnel, le tout en précisant la provenance et la destination pour 2025-2026.

Cette question n'est pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-117 Crédits consacrés à la protection des données personnelles

Les crédits dédiés à la protection des données personnelles des employés de la CNESST, des travailleurs et des employeurs qui ont des dossiers à la CNESST pour 2025-2026.

La protection des données personnelles des employés ainsi que des travailleurs et employeurs est au cœur des préoccupations de la CNESST.

En 2025, un investissement de 8,0 M\$ est associé à la protection des données personnelles des employés de la CNESST, des travailleurs et des employeurs qui ont des dossiers à la CNESST.

Ce montant comprend des sommes relatives aux activités courantes et opérationnelles en sécurité ainsi que des sommes pour des initiatives permettant d'introduire des nouvelles solutions numériques de protection des données, incluant des acquisitions et des frais connexes.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-118 Crédits en matière d'aide psychologique pour les employés

Les crédits dédiés et dépensés en matière d'aide psychologique pour les employés de la CNESST, en plus de fournir le nombre de demandes ainsi que le bilan des actions entreprises en cette matière pour 2025-2026.

Cette question n'est pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-119 Crédits engendrés dans le cadre d'enquêtes

Pour 2025-2026, les crédits engendrés dans le cadre d'enquêtes, notamment de la Commission de la fonction publique et de tout autre organisme ou tribunal en fournissant :

- a) Le nombre d'enquêtes présentement ouvertes;**
- b) Les coûts en frais juridiques et autres postes budgétaires;**
- c) Le nombre ainsi que les décisions rendues;**
- d) Les suivis et changements effectués en relativement à une décision.**

- a) Une enquête débutée et terminée en 2025.
- b) Aucun frais juridique ou d'un poste budgétaire n'ont été engendrés.
- c) Cette sous-question n'est pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.
- d) Cette sous-question n'est pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP1-120 Informations relatives au service à la clientèle

Au niveau du service à la clientèle, veuillez fournir pour 2025-2026 :

- a) Les crédits dédiés à cette direction, ventilés par poste budgétaire,
- b) Le nombre d'effectifs incluant les postes à combler,
- c) Le taux de roulement et de démission,
- d) Le temps d'attente moyen pour parler à un agent,
- e) Le nombre d'appels échoués ou raccrochés avant d'avoir été traités par un agent,
- f) Le nombre de messages laissés sur une boîte vocale,
- g) Le délai de retour à la suite d'un message laissé sur une boîte vocale

a) Crédits consacrés à cette direction :

Dir. gén. des relations clients	Budget 2025
Budget d'exploitation	115,4
C000000 Services professionnels	0,0
C. de services – informatique	0,0
Services délégués – informatique	0,0
C. de services – administration	0,0
Services délégués – administration	0,0
F000000 Fonctionnement	115,4
Formation et perfectionnement	14,2
Frais de déplacement	60,0
Postes et messagerie	2,2
Télécommunications	24,0
Communications et information	0,0
Frais informatiques	0,0
Entretien et réparations	0,0
Matériel et fournitures	9,3
Location d'espaces	0,0
Location d'équipement	0,0
Assurances, taxes, énergie	0,0
Cot. assoc. & ordres prof.	0,0
Commandites	0,0
Frais de réunion	3,6
Services, abonnements et autres	0,0
Frais de représentation	2,1
Frais d'accueil et reconnaissance	0,0
Frais de cour et huissiers	0,0
M000000 Amortissement	0,0
Amort. FSST – Immo. corporelles	0,0
Amort. FSST – Actifs incorporels	0,0
Amort. CNESST – Immo. corporelles	0,0
Amort CNESST-Actif droit utilisat.	0,0
Amort. CNESST-Actifs incorp.	0,0
R000000 Dépréciation et sortie d'actifs	0,0
Dépréciation et sortie d'actifs	0,0
W000000 Réserve – Dossiers stratégiques	0,0
Réserve – Dossiers stratégiques	0,0
Budget d'immobilisations	0,0
I000000 Immobilisations corporelles	0,0
Immobilisations corporelles – FSST	0,0
Immobilisations corporelles	0,0
J000000 Actifs capitalisés-Frais remboursés	0,0
Actifs incorporels-Frais remboursés	0,0
K000000 Actifs incorporels	0,0
Développement informatique	0,0
Logiciels	0,0

b) La cible d'effectif de la Direction générale des relations clients est de 205,5 ETC en 2025. Afin de préserver le service direct à la clientèle, la présidente-directrice générale a autorisé temporairement l'injection de 15 ETC en novembre 2025.

c) à g) Ces sous-questions ne sont pas pertinentes à l'exercice de l'étude des crédits.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-121 Crédits supplémentaires en raison du manque de personnel

Les crédits supplémentaires engendrés en raison du manque de personnel pour 2025-2026

Aucun budget additionnel n’a été octroyé à la Commission en 2025 en raison du manque de personnel.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-122 Candidats qui postulent au service à la clientèle

Le nombre de candidats qui postulent au niveau du service à la clientèle, ainsi que le nombre inscrit dans une banque de candidature pour 2025-2026.

Cette question n'est pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-123 Crédits et études concernant le service à la clientèle

Les crédits dédiés ainsi que les copies des études, analyses, recherches, sondages, scénarios ou projections concernant le service à la clientèle pour 2025-2026.

Aucune somme n’a été consacrée à des études, des analyses, des recherches, des sondages, des scénarios ou des projections concernant le service à la clientèle.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-124 Taux de roulement au service à la clientèle

Le nombre de départs (taux de roulement) au service à la clientèle pour 2025-2026.

Cette question n'est pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-125 Déplacement et transfert d'employés temporaires au service à la clientèle

Le nombre de déplacements et de transferts temporaires d'employés d'une direction à celle du service à la clientèle afin de combler le manque de personnel, le tout en précisant la provenance des directions touchées par ce phénomène pour 2025-2026.

Cette question n'est pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-126 Appels de détresse traités

Les crédits engendrés ainsi que le nombre d'appels de détresse traités par les agents et les chefs de service pour 2024-2025 et 2025-2026.

Cette question n'est pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-127 Clients sans retour d'appel

Veillez nous fournir le nombre de clients qui n'ont pas eu de retour d'appel, tout en fournissant les raisons expliquant le non-retour d'appel.

Cette question n'est pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-128 Projet pilote pour répondre aux appels de détresse

Les crédits dépensés en lien avec le projet pilote visant à mieux répondre aux appels de détresse en précisant : a) Les documents, analyses et sondages relatifs au projet pilote ; b) Les bilans relatifs aux plans d'accompagnements.
--

Cette question n'est pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-129 Service de l'admissibilité

Les crédits dédiés au Service de l'admissibilité en plus de fournir pour 2025-2026 : a) Plans d'action effectifs, b) Les délais afin de fournir une décision, c) Les délais afin de verser le premier versement, d) Nombre de réclamations, ventilées par mois, e) Nombre de demandes d'indemnisation en attente de traitement

Cette question n'est pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP1-130 Accidents de travail déclarés

Le nombre d'accidents de travail déclarés, ainsi que les crédits nécessaires à son traitement pour 2025-2026.

Nombre de lésions professionnelles d'origine inscrites et acceptées ¹ :			
	2023	2024	2025
Accidents du travail	103 643	96 721	92 875
Maladies professionnelles	10 702	10 403	11 053
Total	114 345	107 124	103 928
¹ La décision d'admissibilité est observée au 1^{er} mars suivant l'année d'inscription. Les données sont présentées selon l'année d'inscription de la lésion. La CNESST ne distingue pas les coûts internes spécifiques au traitement des réclamations. Par ailleurs, les frais d'administration du Fonds de la santé et de la sécurité du travail sont de 563,9 M\$* au 31 décembre 2025, et ce, pour l'ensemble de ses activités. *Données préliminaires en date du 20 mars 2026 – états financiers à être approuvés par le conseil d'administration de la CNESST.			

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-131 Lésions professionnelles admises en raison de la COVID-19

Le nombre de maladies ou lésions professionnelles admises en lien avec la COVID-19. Ventilé par demandes admises et demandes refusées et par secteur d'activité.

Volume des lésions professionnelles inscrites et acceptées en 2025 en lien avec la COVID-19 en fonction du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).	
Secteur SCIAN	Volume
Soins de santé et assistance sociale	1 928
Fabrication de biens non durables	1
Autres ou non-codés	10
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	7
Services d'enseignement	1
Administrations publiques	27
Autres services	0
Fabrication de biens durables	0
Commerce de gros	0
Commerce de détail	0
Construction	1
Transport et entreposage	0
Information, culture et loisirs	0
Hébergement et services de restauration	0
Services immobiliers et services de location et de location à bail	0
Services professionnels, scientifiques et techniques	1
Agriculture	0
Pêche, chasse et piégeage	0
Finance et assurances	0
Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz	0
Foresterie, exploitation forestière et activités de soutien à la foresterie	0
Services publics	0
TOTAL	1 976
Les lésions refusées n'ont pas d'obligation de codage. Il n'est donc pas possible de les ventiler par secteur d'activité économique.	

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-132 Plan de reddition de compte général

Crédits prévus et dédiés à un plan de reddition de compte général à la CNESST concernant notamment les nominations aux postes de cadres, les conditions de travail des employés, les délais de traitement des dossiers de réclamation, les résultats d'enquêtes, du service à la clientèle et tous autres éléments pertinents pour 2025-2026. Prévisions pour 2026-2027.

La CNESST n'a pas de montant prévu spécifiquement pour une reddition de compte générale sur les éléments ci-haut mentionnés, mais elle rend compte de tous les aspects importants de sa gestion à l'Assemblée nationale, au ministre du Travail, au Vérificateur général du Québec, au Protecteur du citoyen, au Conseil du Trésor, à son conseil d'administration et à ses comités stratégiques au moyen de divers outils, tel son rapport annuel de gestion.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-133 Permis d'agence de placement de personnel et d'agence de recrutement de TET

Concernant les permis d'agence de placement de personnel et les permis d'agence de recrutement de travailleurs étrangers temporaires, depuis septembre 2025. Indiquer pour chacun des permis : a) Le nombre de demandes reçues; b) Pour les agences demanderesse, le nombre de permis; i. Délivrés ; ii. Non délivrés, en précisant les raisons; iii. En attente, en précisant le délai moyen; iv. Révoqués ou retirés, en précisant les raisons; v. Renouvelés ; c) Les délais visés d'attente pour rendre une décision à la suite d'une demande de permis ou de renouvellement; d) L'effectif attitré à ce secteur ou à cette direction; e) Les crédits dédiés en matière de formation des employés.
--

Pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2025. a) La CNESST a reçu 99 demandes de permis, soit 87 demandes de permis d'agences de placement de personnel (APP) et 12 demandes de permis d'agences de recrutement de travailleurs étrangers temporaires (ARTET). b) Nombre de permis : i. La CNESST a délivré 106 permis¹, soit 90 permis d'APP et 16 permis d'ARTET. ii. 4 permis d'APP et 1 permis d'ARTET ont été refusés. iii. Au 31 décembre 2025, 27 demandes étaient en cours de traitement (25 APP et 2 ARTET). Le délai cumulé moyen de ces 27 demandes était alors de 82,1 jours. iv. 160 permis ont été révoqués et 11 agences se sont désistées de leur demande. v. Comme la <i>Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif</i> est venue retirer l'exigence de renouveler le permis, cette donnée n'est plus comptabilisée. c) Le délai moyen de traitement est de 49,4 jours. d) Au 31 décembre 2025, la Direction de la prévention, des enquêtes et des permis compte 34 effectifs répartis comme suit : - trois cadres; - quatre techniciens en administration; - six coordonnateurs; - trois analystes-enquêteurs; - deux conseillers en prévention; - deux conseillers aux affaires organisationnelles; - deux médiateurs; - huit inspecteurs de conformité législative et réglementaire; - quatre enquêteurs en matière frauduleuse. e) La somme de 5 545 \$ a été dépensée du 1^{er} septembre au 31 décembre 2025 pour la formation à l'externe des nouvelles ressources. À cette somme s'ajoutent des coûts de formation interne qui ne peuvent être isolés. ¹ Certains de ces permis ont pu être délivrés en suivi de demandes déposées dans la période antérieure, expliquant ainsi le nombre de permis délivrés plus élevé que le nombre de demandes reçues.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-134 Parc automobile de la CNESST

Les détails du parc automobile de la CNESST pour 2025-2026 et prévisions pour 2026-2027 : a) Le nombre de véhicules au total, toutes catégories confondues; b) Le nombre de véhicules électriques; c) Le nombre de véhicules hybrides-rechargeables; d) Le nombre de véhicules à essence.
--

En date du 31 décembre 2025. a) Le parc contient 76 véhicules, toutes catégories confondues. De ce nombre, il y a cinq remorques appartenant au Sauvetage Minier qui ne sont pas à moteur. b) Le parc compte présentement un véhicule électrique. c) Le parc contient 40 véhicules hybrides rechargeables. d) Actuellement, 24 véhicules sont à essence et six au diesel (trois camionnettes, deux véhicules-outils et un camion de livraison).
--

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-135 État de situation sur l'adoption du Règlement modifiant le RSST ainsi que le CSTC
État de situation concernant l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de santé et
sécurité du travail ainsi que le Code de sécurité des travaux de construction en matière de
bruit, pour 2025-2026.

En 2015, le conseil d'administration (CA) créait un sous-comité technique mandaté par le comité conseil réglementaire de révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) afin de proposer des modifications réglementaires visant à s'assurer que l'exposition au bruit en milieu de travail ne porte pas atteinte à la santé ou à l'intégrité des travailleurs et que les exigences réglementaires soient cohérentes avec les pratiques reconnues.

En effet, les dispositions du RSST et du Code de sécurité pour les travaux de construction (CSTC) encadrant l'exposition au bruit dans les milieux de travail s'écartaient des normes internationales, notamment en ce qui concerne la limite d'exposition quotidienne (90 dBA pour 8h).

Le 19 novembre 2020, le CA donnait son accord sur les textes finaux du Règlement modifiant le RSST et du Règlement modifiant le CSTC relativement aux exigences relatives à l'exposition au bruit en milieu de travail. Ces textes finaux tenaient compte de certains commentaires reçus dans le cadre de la consultation. Par la même occasion, le CA demandait à la présidente du conseil d'administration et chef de direction de les soumettre au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour adoption gouvernementale.

Le 16 juin 2021, les Règlements ont été adoptés et publiés dans la *Gazette officielle du Québec* (décret 781-2021) et les dispositions sont entrées en vigueur le 16 juin 2023. Elles incluent notamment un abaissement de la limite d'exposition quotidienne pour huit heures de travail à 85 dBA.

La CNESST et des partenaires (ASP, RSPSAT, IRSST, INSPQ) ont débuté le déploiement d'une stratégie concertée pour soutenir les milieux de travail dans leur prise en charge de l'exposition au bruit. Dans le cadre de cette stratégie, des guides et des outils sont notamment diffusés.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-136 Plaintes et enquêtes en vertu de l'article 50 LNT

Concernant l'article 50 de la Loi sur les normes du travail, pour les cinq dernières années, veuillez indiquer :

- a) Le nombre de plaintes;**
- b) Le nombre d'enquêtes effectuées.**

- a) En 2025, 559 plaintes ont été déposées avec un motif d'infraction relative aux pourboires.
- b) La CNESST ne comptabilise pas le volume d'enquêtes réalisées en vertu de l'article 50 de la LNT, mais plutôt le nombre d'enquêtes réalisées dans le cadre du traitement d'une plainte pécuniaire. Les sommes qui seraient dues à une personne salariée peuvent viser toutes les normes pertinentes (salaire, heures supplémentaires, fériés, vacances, etc.). En 2025, 4 608 enquêtes pécuniaires ont été réalisées.

La CNESST réalise par ailleurs des inspections de conformité en matière de normes du travail et les règles relatives aux pourboires s'inscrivent dans les éléments qui y sont vérifiés. En 2025, 1 025 de ces inspections ont été réalisées.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

RP1-137 Sommes pour contester les réclamations de cancers non-reconnus comme maladie professionnelle

Pour les cinq dernières années, sommes investies pour contester les réclamations en lien avec des cancers non-reconnus comme maladie professionnelle.

La CNESST ne possède aucune information de gestion permettant d'évaluer ces coûts. Lorsque les employés de la CNESST sont impliqués dans ces dossiers, ils agissent dans le cadre des activités courantes de la Commission.